

**restez
chez
vous**

de l'administration **Le Monde**

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com

Samedi 19 Septembre 2020 / N° 963

Prix : 20 DA

Environnement:
Le représentant
de l'ONU en
Algérie a salué
"les efforts de
l'Algérie pour
préserver la
couche d'ozone

En prévision du référendum sur l'amendement de la Constitution

**En marge de
l'installation de M.
Abdelaziz Medjahed
au poste de DG.**

**Djerad : « le
Président de la
République
accorde un
l'intérêt
particulier à
l'INESG »**

**Enseignement
supérieur:**

**Nouvelles
dispositions
juridiques pour
permettre aux
Docteurs
d'accéder à
l'environnement
économique**

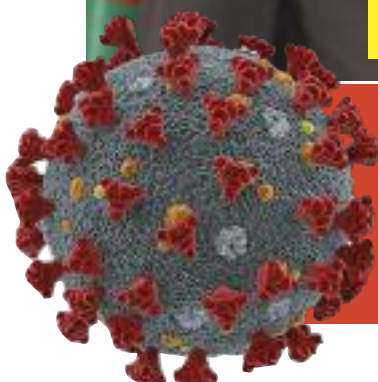
Belhimer :
**prioriser la régularisation
de la situation des chaînes privées**

Enseignement supérieur:

**Nouvelles dispositions juridiques
pour permettre aux Docteurs
d'accéder à l'environnement
économique**

Coronavirus:

**232 nouveaux cas
159 guérisons et 13 décès
ces dernières 24 heures**



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الشؤون الدينية والأوقاف
ՀԱՅԷԷԻ ՔԵԼԻՏԻՔԻ ԵՕՎԱԽԻ Ա ՔԵԼԻՏԻՔԻ

الحملة الوطنية التاسعة عشرة
لصندوق الزكاة
1442 هـ / 2020 م

تُدفع الزكاة :

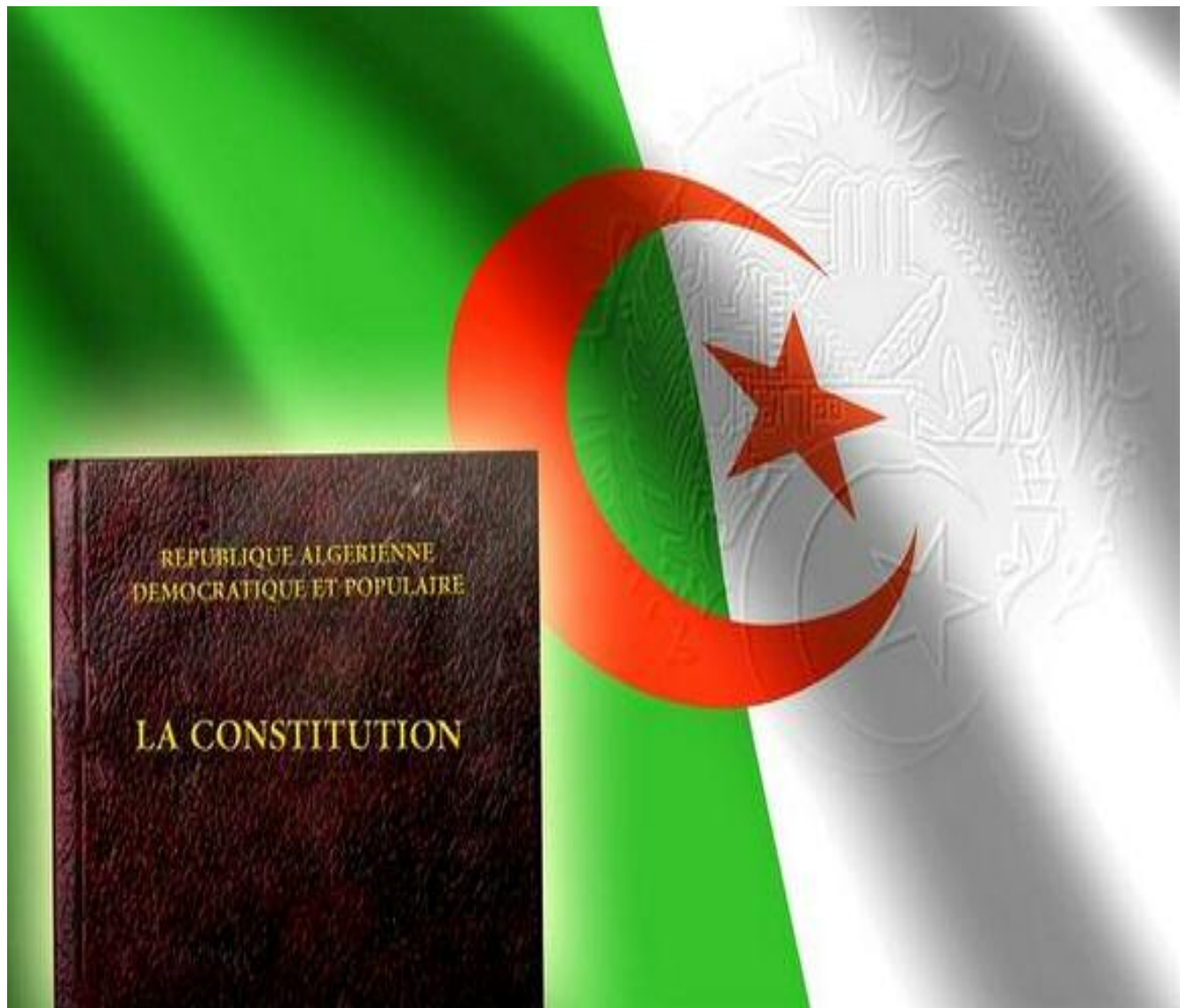
- بالمساجد عبر الوطن
- بالحسابات البريدية الولائية

<https://www.marw.dz/zakate/>

En prévision du référendum sur l'amendement de la Constitution

Bâtir un nouvel Etat pour tous

Dans la perspective du référendum sur l'amendement de la Constitution, prévu le 1er novembre prochain, la classe politique et la société civile se sont mises à l'heure de ce rendez-vous crucial pour l'avenir de l'Algérie. C'est ainsi qu'une rencontre sera tenue aujourd'hui sous l'appellation « Rassemblement du nouveau processus » regroupant des associations, des organisations et des élites de la société civile en vue de se concerter et coordonner leur plan de travail en prévision de l'événement du 1er novembre. Il s'agit de fixer l'agenda et le programme de la campagne de sensibilisation et d'explication du référendum sur la révision constitutionnelle. Ceci d'autant plus que pour la classe politique et la société civile, le dossier de la révision constitutionnelle constitue l'un des grands dossiers importants présentés pour lequel une attention particulière a été accordée avec sérieux et objectivité en présentant des propositions appréciables et constructives dans ses différents titres et chapitres. Ils ont estimé également que la prochaine révision constitutionnelle entrainera une transition de qualité dans le système politique, dont découlera la naissance de la nouvelle République où régneront le droit, la justice et la loi. S'agissant des échéances nationales qui suivront le référendum sur la révision de la constitution, ils ont souligné leur disponibilité à mener la campagne de sensibilisation au référendum. À cette occasion, l'ensemble des forces politiques sont appelés à ouvrir un dialogue sérieux, responsable et profond en vue de parvenir à un minimum de consensus sur les questions majeures. Le projet d'amendement constitutionnel devrait refléter, selon de nombreux observateurs, les contributions des acteurs nationaux, sur la base des propositions soumises, à même de réaliser les aspirations du peuple algériens à davantage de liberté, de démocratie, de justice sociale et de développement. Ils considèrent que ce référendum sera un véritable départ pour le renforcement et la consolidation des fondements de la nouvelle République visant à consacrer un Etat de droit et de justice sociale, soulignant, dans ce sens, que le chantier de réforme constitutionnelle était sur le droit chemin. L'accueil des propositions des différentes composantes de la société, notamment les partis politiques, les personnalités nationales et les syndicats, concernant la mouture de l'avant-projet d'amendement constitutionnel par le Président Tebboune témoigne de l'existence d'une volonté politique à même de réaliser les aspirations du peuple. D'autres acteurs de la scène politique nationale ont estimé que le choix de la date du 1er novembre pour l'organisation du referendum sur la Constitution était "porteur de significations historiques", tout en exprimant leur souhait de voir le peuple se prononcer sur ce projet qui permettra de "bâtir un nouvel Etat pour tous". Le projet d'amendement constitutionnel devrait refléter, selon ces mêmes acteurs, les contributions des acteurs nationaux sur la base des propositions soumises à même de réaliser les aspirations du peuple algérien à davantage de liberté, de démocratie, de justice sociale et de développement. Ce référendum devrait ouvrir, a-t-on encore souligné, la voie au peuple algérien pour qu'il puisse exercer ses droits dans une Algérie nouvelle où règnent justice et équité. Une fois approuvé par le peuple, le projet de révision de la Constitution devrait permettre de concrétiser les engagements du Président de la République pour l'édification d'une nouvelle République, en jetant les bases d'un Etat moderne au service du citoyen et en restituant la confiance entre le peuple et ses institutions. A ce titre, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a indiqué que ce texte de loi "jette les bases d'une vie politique régie par les principes de transparence, de régularité, de reddition de compte et de compétence, un texte de loi qui sépare l'argent de la politique et lutte contre la corruption". La nouvelle Constitution vise, a-t-il souligné, "une réforme globale, voire une libération de la justice de toute forme de tension, de même qu'elle tend à renforcer la liberté de la presse, promouvoir la démocratie participative et favoriser la liberté et le dynamisme de la société civile". Une Constitution qui constitue "le premier jalon" pour la concrétisation des aspirations des Algériennes et Algériens à instaurer "un Etat de droit, un Etat démocratique et moderne basé sur la justice et le respect total des droits et libertés", a-t-il poursuivi. Compte tenu de son éla-



boration et eu égard à son contenu, la nouvelle loi fondamentale du pays "se veut une rupture totale avec les pratiques du passé, et s'inscrit en droite ligne avec les aspirations du peuple à bâtir un véritable Etat moderne en mesure de mettre l'Algérie à l'abri des dérapages tyranniques et autoritaires connus autrefois". Rappelant que le peuple algérien était sorti le 22 février 2019 dans son Hirak "authentique pacifique", "conscient, entièrement responsable devant l'Histoire et fidèle au Message des Chouhada", le Premier ministre a cité, par ailleurs, la crise traversée par le pays ayant impacté "énergiquement et profondément" les institutions de l'Etat, du fait de "la corruption érigée en système de gouvernance rendant ainsi la cohésion sociale vulnérable et suscitant même, en raison des dangers internes et étrangers, des menaces pour notre souveraineté nationale". "La conscience collective de notre peuple qui a impressionné le monde entier tant par sa symbolique que par sa manière pacifique à l'exprimer, émane d'une crise multiforme, due aux dérapages successifs dans la gestion des affaires de l'Etat et à la mainmise des forces occultes et extra-constitutionnelles sur la décision politique et économique", a-t-il dit. Pour le Premier ministre, cette Constitution consacre "une véritable" séparation des pouvoirs, "renforce" les prérogatives du contrôle parlementaire, l'harmonie et la complémentarité entre les pouvoirs et protège les droits et la liberté du citoyen. Concernant le choix de la date symbolique du 1er novembre pour la tenue du référendum sur la Constitution, M. Djerad a indiqué que ce choix "constitue une autre occasion pour réunifier le peuple, toute obédience confondue, et tracer une nouvelle voie pour construire son avenir". Rappelant que le projet initié par le Président de la République "vient en exécution de l'un de ses engagements politiques en vue de construire une nouvelle République à travers une large révision de la Constitution", M. Djerad a ajouté que ce projet se veut une étape charnière et fondamentale pour amorcer un changement global et réel qui ouvre la voie à un redressement national et insuffle une nouvelle dynamique pour notre pays dans tous les plans et domaines. Ce projet, poursuit le Premier ministre, consacre les trois dimensions géopolitiques de l'Algérie, terre de l'Islam, partie intégrante du Grand Maghreb, pays arabe, méditerranéen et africain, fière du rayonnement de sa Révolution et du respect que le pays a su acquérir et conserver en raison de son engagement pour toutes les causes justes dans le monde". "La fierté du peuple algérien, ses sacrifices, son sens de responsabilités, son attachement ancestral à la liberté et à la justice sociale, sont les meilleurs garants du respect des principes de cette prochaine Constitution que le Président Tebboune voulait comme un nouveau départ pour édifier l'Algérie nouvelle, une Constitution qui sera inéluctablement accueillie par le peuple pour la transmettre aux générations futures

Le projet de révision constitutionnelle comprend une série de propositions réparties sur six axes.

Il s'agit des "droits fondamentaux et libertés publiques", du "renforcement de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs", de "l'indépendance de la justice", de "la Cour consti-

tutionnelle", de la "transparence, prévention et lutte contre la corruption" et de "l'Autorité nationale indépendante des élections". En matière de droits fondamentaux et liberté publiques, le texte introduit une disposition portant obligation aux institutions et pouvoirs publics de respecter les dispositions constitutionnelles en relation avec les droits fondamentaux et les libertés publiques et interdit de limiter ces droits et libertés qu'en vertu d'une loi et pour des raisons liées à la protection de l'ordre public et la protection d'autres droits et libertés consacrés par la Constitution. Il consacre constitutionnellement la liberté de la presse sous toutes ses formes et interdit le contrôle préalable sur cette liberté. Le texte dispose aussi que la loi ne doit pas comporter des dispositions de nature à entraver la liberté de création des partis politiques. Dans le domaine de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs, le texte de loi prévoit, entre autres, la limitation du mandat présidentiel à deux mandats successifs ou séparés et la consolidation de l'institution du chef de gouvernement. Dans le chapitre consacré au gouvernement, figure un nouvel article (103), disposant que "le gouvernement est dirigé par un Premier ministre lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité présidentielle" et par "un chef du gouvernement lorsqu'il résulte des élections législatives une majorité parlementaire". Le document prévoit, en outre, la limitation du mandat parlementaire à deux mandats, la suppression du droit de légiférer par ordonnances durant les vacances parlementaires et l'obligation faite au gouvernement de faire accompagner les projets de lois par des textes réglementaires d'application, faute de quoi les projets de lois ne seront pas inscrits à l'ordre du jour du Parlement. Plusieurs lois adoptées dans le passé par le Parlement n'ont jamais été appliquées en raison de l'absence de textes d'application. À propos de l'indépendance de la justice, le texte stipule son renforcement à travers la constitutionnalisation du principe de l'immovibilité du juge du siège. Dans le même ordre d'idées, le ministre de la Justice et le procureur général près la Cour suprême ne font plus partie du Conseil supérieur de la magistrature, au sein duquel il est prévu que siègent deux représentants syndicaux des magistrats et le président du Conseil national des droits de l'Homme. Le texte prévoit, en outre, d'instituer une Cour constitutionnelle en lieu et place du Conseil constitutionnel. Il propose, également, la constitutionnalisation de l'Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption et de l'Autorité nationale indépendante des élections. Le document consacre le Conseil national économique, social et environnemental (art. 209) en tant que "cadre de dialogue, de concertation, de proposition, de prospective et d'analyse dans le domaine économique, social et environnemental, placé sous l'autorité du président de la République". Il institue un Observatoire national de la société civile (art. 213), un organe consultatif placé auprès du président de la République qui "émet des avis et recommandations relatifs aux préoccupations de la société civile" et une Académie algérienne des sciences et des technologies, un "organe indépendant à caractère scientifique et technologique".

Communication : Belhimer: prioriser la régularisation de la situation des chaînes privées

Le ministre de la Communication, Porte parole du Gouvernement, Ammar Belhimer a affirmé, jeudi, que la révision de la loi organique relative à l'information "aboutirait inéluctablement" à la révision du texte de loi sur l'audiovisuel, estimant qu'il serait primordial, "du point de vue éthique", de prioriser la régularisation de la situation des chaînes privées. L'impératif d'accorder tout l'intérêt à l'organisation des chaînes télévisées privées, la codification des spots publicitaires liés à la communication ainsi que l'organisation des activités de publicité "s'inscrivent en droite ligne de la réforme du secteur audiovisuel qui concernera particulièrement la révision du cadre juridique et réglementaire du secteur (la loi organique de l'information de 2012) mais également la révision de la loi relative à l'activité audiovisuelle de 2014", a répondu M. Belhimer à une question du député Taleb Abdellah, sur "les mesures prises pour le suivi du secteur audiovisuel pour une production de qualité, un contenu bien élaboré et un cahier de charges respecté". Intervenant en séance plénière de l'APN consacrée aux questions orales, le ministre a fait état de plus de 50 chaînes privées non agréées en Algérie, affirmant que la réforme du secteur "favorisera l'accompagnement des chaînes privées avec un arsenal juridique algérien et permettra à Alcomsat-1 d'optimiser et de développer ses services et les capacités de son exploitation". À ce propos, il a mis l'accent sur l'importance de la "domiciliation juridique" des chaînes privées et "l'algérianisation" des activités médiatiques dites "de droit étranger". M. Belhimer a fait part de "6 chaînes seulement ayant reçu un agrément provisoire pour l'ouverture de bureaux de presse et d'information pour les représenter en Algérie", estimant que "dans une telle situation, le nombre des fonctionnaires du bureau ne doit pas dépasser 14 employés". Concernant l'appui des mécanismes de suivi et d'évaluation, le ministre de la Communication a fait savoir que son secteur s'emploiera à "relancer et redynamiser le rôle du groupe de travail interministériel qui présentera une vision d'ensemble à même de renforcer les facteurs et les conditions de promotion de la liberté d'expression et d'une presse plurielle dans le respect de la déontologie et du droit du citoyen à l'information, à l'éducation et aux loisirs". Le ministère veille également à "l'accompagnement et au soutien des mécanismes chargés du suivi et de l'évaluation de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV), créée en vertu de l'article 64 de la loi organique 12-05 relative à l'information et qui veille à la conformité de tout programme audiovisuel, quel que soit le support de sa transmission, aux lois et réglementations en vigueur".

Le Gouvernement déterminé à encadrer et à réglementer le secteur de la publicité

En réponse à une question du député Kada Kouadri sur "les répercussions de la publicité passive et irresponsable sur les consommateurs en général et l'enfance en particulier", le ministre a fustigé "les programmes et spots publicitaires diffusés par certaines chaînes", qui "font la promotion de mauvais comportements susceptibles de porter préjudice à l'intégrité physique et psychologique de nos enfants". Dans ce contexte, il a affirmé que "le gouvernement est déterminé à encadrer et à réglementer le secteur de la publicité pour l'assainir des intrus et des opportunistes ainsi que de leurs comportements non-professionnels et contraires aux valeurs de la société et à sa culture". Pour concrétiser cette politique, "le secteur de



la Communication a consacré au thème de la publicité l'un des chantiers de réforme profonde et urgente engagée avec la participation des différents acteurs et spécialistes, en vue de promulguer pour la première fois une loi relative aux activités publicitaires", a précisé le ministre, rappelant "la journée d'information organisée récemment entre la presse nationale publique et privée et l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEP) portant sur les 15 critères transitoires pour l'attribution de la publicité publique de façon "légale, transparente et méritée" à même de promouvoir "la performance et les services de la publicité". Par la même, il a fait état de "l'organisation de rencontres similaires à l'est et au sud du pays avant la mise en application desdits critères janvier prochain". Dans le cadre des efforts visant le renforcement du paysage médiatique en Algérie, M. Belhimer a mis en avant le rôle de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV), citant, parmi ses missions, le contrôle de la diffusion publicitaire, le respect des droits de l'Homme et la protection des enfants et des adolescents. Après avoir réaffirmé la détermination de son secteur à organiser et à assainir le domaine de la publicité en vue de mettre fin "aux manipulations et dépassements" qui portent atteinte à la profession de journalisme et aux valeurs de la société, le ministre a appelé tout un chacun à "contribuer à cette démarche et à tout effort visant l'édification de l'Algérie nouvelle fondée sur la loi et la bonne gouvernance".

L'Algérie parmi les premiers pays à bannir la violence et à lutter contre l'extrémisme

En réponse à une question du député Khemri Beldia sur "le rôle des médias dans la contribution à la préservation des constantes de la Nation et à la lutte contre les comportements favorisant la violence et la corruption", le ministre de la Communication a souligné que l'Algérie était parmi les premiers pays à bannir la violence et à lutter contre l'extrémisme, sous toutes ses formes", la preuve en est "l'arsenal législatif renforcé récemment par la loi relative à la prévention et à la lutte

contre la discrimination et le discours de haine", a-t-il dit. "L'édification de l'Algérie nouvelle est basée sur la lutte contre la corruption et la moralisation de tous les aspects de la vie et des relations, en accompagnant une presse plurielle, responsable, intègre et professionnelle", a-t-il soutenu, ajoutant que le plan d'action de son secteur repose sur "une réforme globale incluant l'amendement des lois en vigueur et la création de nouveaux textes et mécanismes pour toutes les branches de l'information". Outre l'actualisation du système législatif, le secteur œuvre, selon M. Belhimer, à "mener et à soutenir les campagnes de sensibilisation aux dangers de la violence et de l'extrémisme, pour la préservation de l'unité et de la stabilité de la patrie et des valeurs de fraternité, de tolérance et de solidarité rassemblant les Algériens, en sus de la contribution de l'ensemble des institutions médiatiques sous-toutelle à cet effort et à cette mission participative, à travers des programmes constructifs et éducatifs pour mettre en avant la tolérance de notre religion et les traditions positives de notre société". Evoquant le rôle important des journalistes pour faire face aux différentes formes de violence, d'extrémisme et de délinquance, le ministre a fait savoir que son secteur leur assurait une "formation adéquate" pour leur permettre de "développer leur performance et d'acquérir les compétences nécessaires en vue de contribuer au renforcement de la stabilité de la patrie et à la préservation des fondements de la Nation, outre la réalisation du développement global". En vue de consacrer et d'élargir la formation, les fonds de soutien à la presse écrite, audiovisuelle et électronique seront sollicités pour appuyer également les activités de formation et perfectionner le niveau des journalistes et des professionnels de la communication. "Pour ce faire, les médias publics et privés seront contraints à consacrer un taux de 2% des bénéfices annuels de leur entreprise à la formation des journalistes et à l'amélioration de leur performance et de leur niveau de professionnalisme, à condition de permettre au personnel d'appui aux rédactions de bénéficier de cette formation".

Ali B / Ag

Environnement :

Le représentant de l'ONU en Algérie a salué "les efforts de l'Algérie pour préserver la couche d'ozone"



La ministre de l'Environnement, Nassira Benharrats a réitéré jeudi à Alger l'engagement de l'Algérie à contribuer aux efforts internationaux pour réduire l'effet de serre et les changements climatiques de manière à protéger la couche d'ozone. Dans son allocution lors d'une journée d'information organisée au ministère en présence de membres du Gouvernement, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour la préservation de la couche d'ozone, organisée sous le thème "l'Ozone pour la vie: 35 ans de protection de la couche d'ozone", Mme Benharrats a rappelé les engagements internationaux de l'Algérie dans ce domaine, suite à l'approbation de la Convention de Paris en octobre 2016 et l'adoption d'un plan national du climat en septembre 2019. Elle a également rappelé l'engagement de l'Algérie à réduire d'ici 2030 les gaz à effet de serre à hauteur de 7%, en comptant sur ses capacités et ses moyens, indiquant que ce taux est appelé à

augmenter "si l'Algérie venait à bénéficier de l'appui financier et technique nécessaire". La modernisation des textes juridiques sur la protection de la couche d'ozone est en cours, conformément aux engagements internationaux, a-t-elle fait savoir. Lors de cette rencontre, le représentant de l'ONU en Algérie a salué "les efforts de l'Algérie pour préserver la couche d'ozone et réduire la pollution, les émanations et les gaz, et ce pour honorer ses engagements internationaux". Pour sa part, la Directrice des changements climatiques au ministère de l'Environnement, Fazia Dahleb a rappelé que l'Algérie a procédé, dans une première étape, à l'élimination définitive du gaz CFC qui était utilisé dans plusieurs secteurs industriels, notamment la fabrication des appareils électroménagers, en attendant la généralisation de la substitution de ce gaz polluant par un autre gaz moins nuisible pour l'environnement et la couche d'ozone.

M.M

Lutte contre les accidents de la route: Vers la dotation des véhicules en tachymètres à distance

Le ministre des Transports, Lazhar Hani, a affirmé que son secteur était en passe d'élaborer un texte de loi garantissant la dotation des véhicules en tachymètres permettant de chronométrer la distance parcourue entre autres informations, dans le but de réduire les accidents de la route, dus en majorité à l'excès de vitesse. Lors d'une séance plénière consacrée aux questions orales à l'Assemblée populaire nationale (APN), présidée par Slimane Chenine, président de l'APN, le ministre a souligné que les statistiques et enquêtes réalisées par les forces de sécurité compétentes démontrent que le facteur humain demeure le principal facteur à l'origine des accidents de la route à 96%. Le ministère a pris plusieurs mesures pour réduire ces accidents, dont le durcissement des sanctions contre le comportement criminel au volant notamment pour les transports en commun et scolaires. Le ministère œuvre, dans ce sens, à adopter des moyens modernes de contrôle de la vitesse à distance, d'où l'élaboration par une commission ministérielle d'un projet de texte de loi sur le tachymètre, dont la mouture finale est en cours de finalisation, ajoute le ministre. Les véhicules de transport des voyageurs, de transport scolaire et de transport de marchandises seront bientôt dotés de cet appareil qui permettra également de les localiser et de chronométrer leur parcours, ce qui obligera "les conducteurs à respecter la vitesse légale et prendre le repos nécessaire". Des mesures ont également été prises pour s'assurer de l'état de santé psychologique et psychique des conducteurs des transports en commun et scolaires et leur parcours professionnel, en coordination avec les services du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, ajoute le même responsable, soulignant la création prochaine de commissions conjointes avec les services des transports et les inspections de travail, à travers les wilayas pour intensifier les opérations de contrôle inopinées. Le ministère s'attèle à enrichir un projet de stratégie de communication lié à la prévention routière, en coordination avec le ministère de la Communication, à travers des articles destinés aux usagers de la route pour les sensibiliser à l'importance de respecter les lois et d'être vigilant sur la route. Selon M. Hani, il a été procédé récemment à la création du projet de la station de pesage des poids lourds au niveau des routes et des sorties des usines afin d'éviter le surpoids à l'origine de la dégradation des routes, ainsi que l'institution d'un texte organisationnel invitant les transporteurs à suivre une formation complémentaire qualifiante toutes les 5 années. Estimant que le transport ferroviaire constituait une véritable alternative pour réduire les accidents de la route, le ministre a souligné que le secteur avait réalisé plusieurs gares multiservices pour le transport des conteneurs à partir des ports vers les lieux destinés à cet effet. Le Plan d'action du ministère pour 2021 compte la réalisation des gares ferroviaires multiservices pour le transport longues distances des conteneurs à partir des ports, et ce au niveau de Touggourt, Bechar, Sidi Bel Abbès, Essenia (Oran), El Khroub (Constantine) et Sétif, étant donné que la gare multiservice de Bordj Bou Arreridj est entrée en service. Répondant à une autre question sur la réalisation d'une gare ferroviaire dans la commune de Guerouaou (Blida), le ministre a indiqué que l'Agence nationale des investissements ferroviaires prend en charge ce projet. "L'étude est terminée et il sera procédé à l'examen des offres durant les prochains jours". Il a rappelé, à ce propos, les projets consacrés à la wilaya de Blida dans le domaine ferroviaire, portant sur l'étude en cours de la ligne électrifiée (Boufarik-Bouinan), la réalisation de la ligne électrifiée (El Affroun-Tipaza) et la ligne (Chiffa-Ksar Boukhari) dont l'étude a été achevée.

En marge de l'installation de M. Abdelaziz Medjahed au poste de DG

Djerad : « le Président de la République accorde un l'intérêt particulier à l'INESG »



Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad a mis en avant, jeudi, "l'intérêt particulier" qu'accorde le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune à l'Institut national d'études de stratégie globale (INESG), au regard du rôle qu'il sera appelé à jouer, à savoir "insuffler une nouvelle dynamique au domaine des études de stratégie globale en termes de réalisation des objectifs tracés pour l'édification de l'Algérie nouvelle". L'installation d'un nouveau directeur général pour cet Institut et la personne sur laquelle le choix s'est porté, dénote l'intérêt particulier qu'accorde le Président de la République, à cette importante institution", a indiqué M. Djerad lors d'une allocution prononcée, au nom du Président de la République, chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune, à l'occasion de la cérémonie d'installation de M. Abdelaziz Medjahed au poste de Directeur général de l'INESG. "Ce choix traduit également la forte volonté d'insuffler une nouvelle dynamique dans le domaine des études de stratégie globale, en tant que socle pour la concrétisation des engagements et objectifs tracés pour l'édification de l'Algérie nouvelle, notamment en matière de réforme de la gouvernance de l'Etat et ses institutions, à même de permettre à l'Algérie de recouvrer la place qui lui sied dans les fora internationaux", a ajouté M. Djerad. "Cet objectif suprême ne saurait être atteint qu'à travers la mobilisation des compétences nationales pour asseoir les fondements solides d'une politique extérieure dynamique et proactive et d'une diplomatie offensive, et assurer la protection des intérêts du pays, outre le renforcement de la sécurité et de la défense nationales". Le choix d'Abdelaziz Medjahed, un des meilleurs cadres du pays, dénote la forte détermination à réaliser ces objectifs, en ce sens qu'il mettra à profit sa haute compétence et sa grande expérience acquises tout au long de sa carrière riche et des postes de responsabilité militaires et civiles qu'il a eu à assumer", a poursuivi M. Djerad. Dans ce contexte, le Premier ministre a indiqué que "les Nations qui ont su faire face aux dangers

internes et externes qui les guettaient, s'étaient armées d'une vision stratégique et prospective", ajoutant que "les crises successives multidimensionnelles auxquelles le pays a été confronté ces dernières années sont un indicateur de l'impérative reconsidération de cet aspect lors de l'élaboration des politiques nationales, aux plans interne et externe". Pour ce faire, poursuit M. Djerad, "il est impératif de réhabiliter et de redynamiser le rôle pionnier de l'INESG en tant qu'outil d'aide à la prise de grandes décisions à travers l'élaboration d'analyses et d'études futures à mettre à la disposition des hautes autorités du pays concernant les différentes questions stratégiques de la vie nationale et internationale, à même d'expliquer les facteurs et les relations qui jouent un rôle décisif dans les domaines politique, économique, social et culturel". L'INESG "est appelé aujourd'hui à effectuer des études futures, des analyses et des recherches approfondies permettant de s'enquérir des développements accélérés de la société dans un cadre global tenant compte des mutations internes et internationales", a-t-il dit. Ces actions prospectives -ajoute le ministre- devront permettre aux institutions de l'Etat "d'élaborer et d'adapter leurs politiques au service du citoyen, en adéquation avec ses aspirations et en faveur de l'intérêt général. Il s'agit là également d'élaborer des politiques de développement dans tous les domaines sur des bases solides fondées sur l'approche, les connaissances scientifiques, l'exploitation optimale des technologies, l'investissement et la valorisation des hautes compétences que recèle notre pays tant à l'intérieur qu'à l'extérieur". Après avoir souligné que le développement en Algérie "ne saurait être réalisé indépendamment des mutations internationales", le Premier ministre a réaffirmé que l'Institut "doit redynamiser son rôle dans l'analyse des stratégies des différents partenaires actuels et futurs de notre pays et leur impact sur le développement et la sécurité nationale à même de préserver les intérêts nationaux". M. Djerad a précisé que le nouveau DG de l'INESG "aura tout le soutien et l'aide nécessaires pour relever les défis importants qui l'attendent".

Enseignement supérieur: Nouvelles dispositions juridiques pour permettre aux Docteurs d'accéder à l'environnement économique

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Abdelbaki Benziane a annoncé, jeudi à Alger, de nouvelles mesures juridiques visant à permettre aux Docteurs d'accéder à l'environnement socio-économique. Lors d'une séance plénière de l'APN, consacrée aux questions orales adressées aux membres du Gouvernement, le ministre a souligné que le secteur "a engagé dans le cadre de son programme de travail stratégique une action à caractère prioritaire consistant en la proposition d'un statut pour les docteurs", ajoutant qu'il "œuvrera en concertation avec la Direction générale de la fonction publique et les différents établissements de l'environnement économique et sociale à concrétiser cette proposition sous forme de texte juridique". Ce nouveau texte de loi sera susceptible de générer de l'emploi dans d'autres secteurs, en dehors des éta-

blissements universitaires et de recherche en faveur de cette catégorie de diplômés hautement qualifiés. M. Benziane a affirmé que le recrutement des titulaires de diplômes de Master et de doctorat "sera renforcé dans les plus brefs délais avec 2800 nouveaux postes budgétaires". Le ministre a assuré, en outre, que la révision des conditions et règles de recrutement dans le secteur compte parmi "les priorités", soulignant que la question des vacataires "fait actuellement l'objet d'examen au niveau du secteur pour l'élaboration d'un projet de décret exécutif définissant le cadre général pour le recrutement et l'organisation des concours sur la base des diplômes pour accéder au poste de maître assistant "A", lequel sera soumis, dès la finalisation de la concertation en cours avec les différentes parties concernées de la communauté universitaire et scientifique, aux autorités compétentes pour

engager les mesures d'adoption et de validation". En réponse à une autre question orale sur l'équivalence des diplômes universitaires étrangers avec les diplômes algériens en général et l'équivalence des diplômes de BAC d'Al Azhar en particulier, le ministre a indiqué que "le traitement des dossiers d'équivalence est régi par les dispositions du décret exécutif 95-18 de mars 2018, lequel fixe les conditions et modalités de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur étrangers". La problématique de reconnaissance de l'équivalence des diplômes du BAC d'Al Azhar a été réglée, les titulaires de ce diplôme état s'inscrire dans les branches de l'enseignement supérieur, liées à leur diplôme». Dans ce contexte, le ministre a indiqué que "les services en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ont octroyé plus de 30 équivalences de diplômes universi-

Chlef :

Saisie de six quintaux de viandes rouges avariées



Les éléments de la brigade économique et financière de la sûreté de wilaya de Chlef ont effectué une saisie de près de six quintaux de viandes rouges avariées, en plus d'une quantité considérable de produits alimentaires congelés périmés. L'opération, inscrite au titre des efforts de lutte contre la fraude commerciale, a été réalisée, sur la base d'informations signalant un "boucher du centre ville, dont les viandes et les poissons congelés étaient conservés dans des conditions non conformes aux normes en vigueur». Suite à quoi, une perquisition du local du boucher concerné, et de son domicile, utilisé comme dépôt, a permis, selon la même source, la découverte de "six qx de viandes rouges entreposées dans des conditions non conformes aux règles d'hygiène en vigueur, et utilisées dans la fabrication de saucisse. La même brigade économique et financière a, également, saisi au niveau du même domicile, cinq qx de petits poix congelés, 30 qx de poisson congelé et plus de 20 bidons d'olives. Le contrôle de ces produits, par les services compétents, a démontré qu'ils étaient tous périmés, et impropres à la consommation. Une enquête est en cours en vue de déterminer les responsabilités dans cette affaire, et sanctionner les coupables,

Naâma :

Deux individus arrêtés dans une affaire d'organisation d'émigration clandestine

La brigade de recherche et d'intervention (BRI) relevant du service de la Police judiciaire de Naâma a arrêté dernièrement deux individus accusés d'organisation d'émigration clandestine moyennant des sommes d'argent. Les enquêtes, menées par la brigade de recherche et d'intervention suite à l'arrestation de trois migrants clandestins de nationalité étrangère dans la daïra d'Ain Sefra, ont permis, courant de cette semaine, d'identifier deux individus soupçonnés d'organisation d'émigration clandestine. Dans la même affaire, un véhicule utilitaire utilisé comme moyen de transport pour faire passer des migrants clandestins a été saisi par les services de police, ainsi que des téléphones portables et autres moyens utilisés pour communiquer entre les "passeurs" et les migrants clandestins, en plus d'une somme d'argent en devises. Après l'engagement d'une procédure judiciaire, les deux individus arrêtés ont été présentés devant les services concernés pour avoir "contribué au trafic de migrants en facilitant leur entrée et sortie du territoire national de manière illégale, en utilisant un moyen de transport et des moyens de communication dans le but d'obtenir un avantage financier, tout en mettant en danger la vie de ces migrants".

Aïn Temouchent :

Deux corps repêchés et 19 personnes secourues en mer

Les services de la protection civile ont repêché jeudi au large d'Aïn Temouchent les corps sans vie de deux personnes (une femme et un enfant), alors que les éléments des gardes côtes ont réussi à secourir 19 autres parmi les candidats à l'émigration clandestine suite au renversement de l'embarcation à bord de laquelle elles se trouvaient. L'embarcation, à son bord 22 candidats à l'émigration clandestine, avait chaviré en mer non loin des Iles Habibas. L'intervention des gardes-côtes, tôt le matin aux environs de 4 heures 30, a permis de secourir 19 personnes. Les services de la protection civile ont repêché deux corps, l'un d'un enfant âgé de 9 ans et l'autre non encore identifié d'une femme, la trentaine. Les deux corps sans vie ont été transférés à la morgue de l'établissement public hospitalier Ahmed Medeghri d'Aïn Temouchent et les unités de la protection civile poursuivent les recherches après une troisième personne portée disparue en mer. Une équipe de plongée a été déployée pour cette opération. Pour leur part, les services de sécurité, territorialement compétents, ont ouvert une enquête pour faire la lumière sur les circonstances de ce fâcheux événement.

Mostaganem :

5 personnes secourues et 4 corps sans vie repêchés en mer



L'unité territoriale des garde-côtes a secouru, jeudi, 5 personnes et à repêcher 4 corps sans vie suite au renversement d'une embarcation à son bord des candidats à l'émigration clandestine aux limites des côtes-est de la wilaya de Mostaganem. Les unités de plongées des garde-côtes ont secouru, tôt la matinée du jeudi, 5 candidats à l'émigration clandestine dont la barque a chaviré à 3 miles (5,5 kilomètres), au nord de Ouled Ghalem, commune balnéaire située à 90 kilomètres à l'Est de Mostaganem. Les unités des garde-côtes, qui ont repêché 4 corps sans vie de personnes qui se trouvaient à bord de la même barque de fabrication artisanale, poursuivent les recherches en mer pour retrouver d'autres personnes faisant partie du groupe, qui reprend les déclarations de certains can-

didats à l'émigration clandestine parmi les personnes secourues. Les 5 personnes secourues ont été reconduites au port de Mostaganem pour les formalités d'usage en pareille circonstance, tandis que les corps sans vie ont été transférés à la morgue de l'établissement hospitalier "Ernesto Che Guevara" de Mostaganem. Auparavant, les unités de plongée des garde-côtes ont intercepté une embarcation de fabrication artisanale à bord de laquelle se trouvaient 16 harraga, à 10 miles (18 kilomètres) au nord de Ouréah dans la commune de Mazagran distante de 15 kilomètres à l'ouest de Mostaganem. Les mêmes unités des garde-côtes ont conduit les personnes arrêtées au port commercial pour les remettre aux instances concernées avant de les présenter devant la justice pour le chef d'inculpation de tentative de quitter en mer le territoire national de manière illégale.

Accidents de la circulation :

10 décès et 122 blessés en 24 heures



Dix (10) personnes ont trouvé la mort et 122 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus à travers le territoire national durant les dernières 24 heures. "Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Sétif avec une (01) personne décédée et cinq (05) autres blessées. Concernant le dispositif de surveillance des plages, les agents chargés de la surveillance ont effectué, durant la même période, 258 interventions ayant permis de sauver de la noyade 160 personnes et assuré les premiers secours à 85 autres, alors que 18 autres personnes ont été évacuées vers les établissements de santé par les ambulances de la Protection civile. Néanmoins, les secours de la wilaya d'Alger sont intervenus pour prodiguer des soins de première urgence à deux (02) personnes atteintes de différentes blessures suite à

une fuite de gaz d'un chauffe-bain, suivie d'une explosion à l'intérieur d'un salon de coiffure, situé à la rue El-Markab, commune de Bouzaréah. S'agissant des activités de la lutte contre la propagation du Coronavirus (Covid-19), les unités de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 30 opérations de sensibilisation générale à travers 05 wilayas (20 communes) et 180 autres de désinfection générale à travers 11 wilayas (59 communes) ayant ciblé l'ensemble des infrastructures et édifices publics et privés, quartiers et ruelles, sachant que les deux opérations ont mobilisé 309 agents, tous grades confondus, 19 ambulances et 45 engins, ainsi que la mise en place des dispositifs de surveillance dans deux (02) sites d'hébergement destinés au confinement des citoyens rapatriés à Alger et Illizi

Abdelmadjid Attar réitère l'importance d'un taux de conformité à 100 %

Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, a réitéré jeudi la nécessité d'atteindre un taux de conformité de 100 % par l'ensemble des pays Opep et non-Opep, signataires de l'accord de réduction de la production pétrolière. "Je réitère l'importance d'atteindre un taux de conformité de 100 % par tous", a souligné M. Attar, également président de la Conférence de l'OPEP, à l'ouverture des travaux de la 22ème réunion du Comité ministériel mixte de suivi OPEP/non-OPEP (JMMC), tenue par visioconférence. Il a ainsi estimé que les coupes de production, intervenues dans le cadre de l'accord Opep+ d'avril dernier, portant sur une baisse de 7,7 millions de barils/jour (mbj) en août, après des réductions de 9,6 mbj en juillet et de 9,7 mbj en mai et juin, ont été "des décisions opportunes et courageuses". "Aujourd'hui le JMMC discute des fruits de nos efforts. En effet, nous constatons un marché moins volatil contrairement aux turbulences du deuxième trimestre 2020", a noté M. Attar soulignant "les perspectives positives" pour les marchés, notamment face aux signaux de reprise économique, d'amélioration de l'activité transport et de recul des stocks mondiaux. Cependant, il a appelé à maintenir la vigilance et l'engagement de l'ensemble des membres de l'accord, d'autant que la pandémie du coronavirus reprend dans certaines régions du monde. "L'année 2020 a été éprouvante pour nous tous. En revanche, notre union et notre détermination nous permettront de surmonter les défis actuels", a-t-il estimé. Dans ce cadre, le ministre a fait observer que la création de l'Opep, qui a fêté lundi son 60e anniversaire, "était un acte visionnaire, qui a permis à ses membres de retrouver leurs droits souverains sur leurs ressources naturelles". "Cela reste une grande fierté vu que l'organisation a survécu aux tumultes des six dernières décennies", s'est-il réjoui. L'existence de l'Opep "continue à être pertinente et plus nécessaire que jamais. Notre rencontre d'aujourd'hui et le partenariat fructueux avec nos amis non membres de l'OPEP témoignent de ce fait", a-t-il soutenu. Pour sa part, le ministre saoudien de l'Energie, Abdelaziz Ben Salmane, a également appelé l'ensemble des pays membres de l'Opep+ à respecter les restrictions sur la production promises par les pays exportateurs pour soutenir les cours. "La conformité pleine et entière n'est pas un acte de charité, elle fait partie intégrante de notre effort collectif", a-t-il insisté, estimant qu'un faible taux de conformité pourrait affaiblir l'objectif collectif. Le JMMC est composé de sept pays membres de l'OPEP (Algérie, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Irak, Koweït, Nigeria et Venezuela) et de deux pays non membres de l'Organisation (Russie et Kazakhstan).



Le JMMC confiant dans les perspectives d'évolution du marché pétrolier

Le Comité ministériel mixte de suivi OPEP/non-OPEP (JMMC), qui a tenu jeudi sa 22ème réunion, avec la participation du ministre de l'Energie et président de la Conférence de l'OPEP, Abdelmadjid Attar, s'est dit confiant dans les perspectives d'évolution du marché pétrolier. Lors de la réunion tenue par visioconférence et précédée la veille par une réunion du Comité technique conjoint (JTC), qui regroupe les experts des pays membres du JMMC, les ministres de l'Opep+ (l'Opep et ses alliés) ont écouté le rapport des experts sur les développements en cours et sur les perspectives d'évolution du marché pétrolier, indique un communiqué du ministère de l'Energie. Selon le secrétariat de l'OPEP, le PIB mondial devrait se contracter de 4,1% en 2020 et la demande pétrolière mondiale devrait baisser de 9,6 millions de baril par jour (Mbj), tandis que l'offre de pétrole des pays non-OPEP baisserait de 2,68 Mbj. Pour 2021, en raison d'une amélioration notable de la situation sanitaire mondiale, la croissance du PIB mondial devrait rebondir à + 4,7%, la demande pétrolière augmentera de 6,62 Mbj et l'offre non-OPEP croîtra de près de 1 Mbj, selon les mêmes prévisions. Au regard des "signes encourageants de retour progressif à la situation qui prévalait avant l'apparition de la pandémie", le JMMC s'est dit "confiant dans les perspectives d'évolution des fondamentaux du marché pétrolier". M. Attar a saisi l'opportunité de la tenue de la 22ème réunion du JMMC pour rendre "un vibrant hommage à l'OPEP qui célèbre au même moment son 60ème anniversaire". Il a indiqué que la création de l'Organisation fut un acte visionnaire qui a aidé les Pays membres à recouvrer leurs droits souverains sur leurs ressources naturelles. Au cours des 6 décennies de son histoire, l'OPEP "s'est montrée à la hauteur des défis qu'elle a eu à relever, devenant un acteur respecté et dont le rôle dans la stabilité du marché est incontournable". Il a affirmé avec insistance que le monde a connu de nombreux changements au cours des six dernières décennies et que de nouveaux défis à relever s'imposent, pas seulement aux membres de l'OPEP, mais également à l'ensemble des acteurs de la scène énergétique mondiale. À la faveur de la mise en œuvre de l'accord de réduction de production des

pays OPEP+, les stocks pétroliers mondiaux s'inscrivent désormais dans une tendance baissière après avoir atteint un niveau record en juin. Le ministre a indiqué, selon le même communiqué, qu'une appréciation objective des perspectives d'évolution des prochains mois laisse entrevoir la possibilité d'un "retour prompt à l'équilibre et à la stabilité du marché pétrolier". "La reprise de l'activité économique est réelle, la demande pétrolière redevient croissante et les stocks pétroliers mondiaux baissent. Même si la recrudescence de la pandémie dans certaines régions du monde est de nature à inquiéter, ses conséquences négatives sur l'activité économique et la demande pétrolière mondiales seront moindres qu'au printemps dernier".

Accord de réduction de la production, une conformité de 102% en août

Les membres du JMMC ont également examiné le niveau de respect des engagements de baisse de la production des pays signataires de la Déclaration de Coopération pour le mois d'août 2020. Le JMMC a ainsi relevé avec satisfaction que le taux de conformité global avait atteint 102 % en août. M. Attar a ainsi salué les efforts des pays qui ont procédé en août à des baisses de production plus importantes que le niveau requis et a insisté sur la nécessité que les pays de la Déclaration de Coopération continuent de respecter pleinement leurs engagements afin de restaurer l'équilibre et la stabilité du marché pétrolier. Aussi, les pays qui n'ont pas respecté pleinement leurs engagements de baisse de la production entre mai et août 2020 se sont formellement engagés à opérer des réductions supplémentaires pour compenser le surplus de production avant la fin de l'année en cours, rappelle la même source. À rappeler que le JMMC se réunit, mensuellement, pour examiner la situation du marché pétrolier international et ses perspectives d'évolution à court terme ainsi que pour évaluer le niveau de respect des engagements de baisse de la production des pays participants dans la Déclaration de Coopération. Le JMMC est composé de sept pays membres de l'OPEP (Algérie, Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Irak, Koweït, Nigeria et Venezuela) et de deux pays non membres de l'OPEP (Russie et Kazakhstan).

M.M

La plupart des primes leur ont été prises illégalement : Les retraités de Sonatrach réclament leurs droits et sollicitent l'intervention du président Tebboune

Des milliers de retraités de la Sonatrach font appel au président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour qu'il intervienne dans leurs doléances soulevées il y a des années sans trouver des suites de la part des autorités responsables, et ce, malgré les nombreuses correspondances déposées auprès de tous les niveaux administratifs, cependant, cela n'a fait qu'accroître l'intransigeance administrative et les souffrances persistantes de ceux qui ont été illégalement privés de leurs droits, en particulier en ce qui concerne les primes et les subventions. La plainte de ce groupe adressée au Président de la République souligne qu'"ils sont fatigués des conditions auxquelles ils sont obligés de faire face en raison de l'injustice infligée aux «personnes âgées». D'après les plaignants, les dossiers qui restent critiqués tournent autour de l'allocation complémentaire de retraite, dans laquelle la convention de coopération conclue avec l'institution n'a pas été respectée, notamment dans l'aspect lié à l'augmentation des cotisations salariales et à la réduction des retraites. " L'article 2 de la nouvelle loi civile a été bafoué, et ce qui a ajouté à l'aggravation de la situation est l'incapacité des nouveaux retraités à obtenir l'allocation complémentaire de retraite avant d'avoir atteint

l'âge légal de la retraite", précisent les signataires de la requête. La prime d'expérience professionnelle et celle d'ancienneté ont été mentionnées dans la lettre adressée au président de la République, car cette dernière a connu des infractions aux lois et une contradiction très claire, où les noms de ces deux critères ont été modifiés sans texte juridique. Dans ce co texte, les autorités concernées ont confirmé que le communiqué de conclusion des négociations sur le nouveau système salarial, datée du 29/07/2007, est invalide et sans effet tandis qu'il contient des failles juridiques qui doit être supprimées. Quant à la prime de compensation sur la prime de zones et de conditions de vie, la plainte des retraités déclare avoir creusé l'écart en raison de la discrimination entre les travailleurs du sud, vu que les travailleurs qui ont pris leur retraite avant l'âge légal de la retraite entre 1996 et 2011 n'ont pas perçu l'indemnité applicable en raison de la circulaire d'application 4.06.1 du 04/12/2012. Les retraités de l'entreprise nationale pétrolière Sonatrach ont brièvement résumé leurs problèmes qui nécessitent d'ouvrir son dossier en détail pour restaurer les droits litigieux des retraités.

M.W.Benchabne



Régularisation foncière: Une priorité de l'Etat

Le ministre des Finances, Aïman Benabderrahmane a affirmé, jeudi à Alger, que la régularisation des statuts fonciers et la consécration des droits des propriétaires légaux dans le cadre de la loi, était une priorité de l'Etat. Répondant à une question orale de la députée Hassina Zeddam, lors d'une plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN) sur le dossier de la régularisation foncière en suspens, le ministre des Finances a fait savoir que "les pouvoirs publics s'emploient à traiter les problèmes relatifs à la situation juridique pour permettre aux citoyens d'obtenir des actes de propriété de leurs fonciers dans un cadre légal". Affirmant que l'assainissement du foncier était une préoccupation pour son département, M. Benabderrahmane a rassuré que les pouvoirs publics prendraient en charge ce dossier. Depuis la fin des années 70, l'Etat a procédé au cadastre des terrains permettant un règlement global de la situation foncière à travers tout le territoire. Cet objectif stratégique tracé par l'Etat vise à recenser le foncier, relevant que la cadence du cadastre rural est désormais plus développée par rapport au cadastre urbain. Ce retard a poussé les pouvoirs publics à inclure le dossier dans la loi des finances complémentaire LFC 2020 pour traiter cette situation et accélérer le cadastre. Le ministre a salué, à cette occasion, le projet de modernisation de la conservation foncière par la numérisation des documents et le cadastrage des terrains en vue de répondre aux besoins pressants en matière d'actes de propriété. Concernant le renforcement du recouvrement fiscal pour renflouer le Trésor à l'ombre du stress hydrique que connaît le pays, le ministre a souligné que la recette fiscale dépasse les 80% des objectifs tracés. Pour ce qui est du recouvrement des dettes fiscales des années passées (reliques), M. Benabderrahmane a fait savoir qu'en dépit des difficultés que connaît le secteur, ses services font des "résultats acceptables" par



rapport aux capacités disponibles ainsi que les complications relatives à l'évasion fiscale. La direction générale des impôts œuvre actuellement à l'exécution d'une opération de qualité pour assainir ces dettes fiscales qui remontent à des années afin de définir leur nature et d'élaborer un fichier à gestion centrale et régionale. Il a ajouté que l'administration des impôts connaît une période de transition marquée par les réformes structurelles, à travers la réalisation de centres d'impôts, la concrétisation de réformes techniques, l'amendement de textes législatifs et réglementaires et la réalisation d'un système informatique global dans les plus brefs délais. A la question du député Safi Laarabi portant sur les préoccupations des présidents d'APC dans la wilaya de Laghouat sur le précédent contrôle fiscal, le ministre a estimé que l'intensification des appareils de contrôle et les services du contrôle fiscal en particulier permettent de garantir l'application de la législation et la réglementation notamment en ce qui a trait aux dépenses publiques. Il a ajouté que le ministère des Finances envisageait d'introduire une série d'amendements au texte relatif au contrôle en amont, en insistant sur les dépenses publiques à impact financier considérable et de renoncer aux mesures administratives qui entravent dans une certaine mesure l'affectation des dépenses publiques et leur remplacement par des méthodes et normes modernes de contrôle en amont sur les dépenses et le renforcement du rôle des services

de contrôle financier. À une autre question sur les préoccupations des commerçants dans la wilaya de Béchar, lesquels assurent l'approvisionnement des wilayas du sud-ouest et se plaignent des mesures d'obtention des autorisations de transport de marchandises, le ministre a indiqué que le système d'obtention de cette autorisation a connu des changements qualitatifs conformément aux dispositions du décret exécutif 73 de mars 2020. Parmi les changements introduits, la prise en charge des préoccupations des collectivités locales et les difficultés rencontrées dans l'application dudit décret relatif aux autorisations de transport de marchandises, en facilitant l'approvisionnement de la population en produits nécessaires et l'allègement des mesures inhérentes à cette autorisation pour développer les activités économiques au niveau de ces régions. L'autorisation de transport est définie juridiquement par les dispositions douanières, a-t-il soutenu, citant certaines marchandises objet de trafic d'où l'exigence d'une autorisation de transport. En vertu de la loi de 2019, la liste de marchandises concernées par l'autorisation a été révisée, a-t-il fait savoir, citant la suppression de certains produits, à l'instar des poissons frais ou congelés, le lait et produits laitiers, les jus et boissons gazeuses, l'oignon, les pâtes et le ciment, en leur qualité de produits indispensables pour les populations des zones frontalières, a-t-il rappelé.

Moussa O / Ag

Cession des biens immobiliers de l'Etat : Plus de 747.000 dossiers régularisés

Un total de 747.187 biens immobiliers appartenant à l'Etat et aux Offices de promotion et de gestion immobilière (OPGI) a été cédé jusqu'au 10 septembre courant, a indiqué jeudi le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri. Lors d'une plénière consacrée aux questions orales à l'Assemblée populaire nationale (APN), présidée par Slimane Chenine, président de l'APN, le ministre a fait état d'un total de 747.187 biens immobiliers cédés jusqu'au 10 septembre courant, sachant que l'opération se poursuivra et sera généralisée à tous les biens immobiliers appartenant à l'Etat et ceux gérés par les OPGI, en vertu du Décret exécutif n18-135 du 4 juin 2018. Dans le cadre de la loi 81/01 portant cession de biens immobiliers à usage d'habitation, professionnel, commercial, ou artisanal de l'Etat, des Collectivités locales des offices de promotion et de gestion immobilière, le nombre des biens cédés a atteint 432.725 logements et 54.092 locaux. En vertu du Décret exécutif n06-296 du 2 septembre 2006 fixant les conditions et les modalités de cession de biens immobiliers appartenant à l'Etat et à l'OPGI réceptionnés ou mis en exploitation avant le 1 janvier 2004, le nombre des logements cédés s'élève à 239.416 tandis que le nombre des locaux a atteint 20.954 locaux. Pour le ministre, l'opération de cession confiée aux commissions de daïras et aux commissions relevant des OPGI a donné de bons résultats, au regard de la courte durée consacrée par ces commissions à l'opération de cession, notamment grâce à l'allègement des procédures au profit des citoyens. Néanmoins, il a relevé que l'opération de cession, qui dépend aussi bien des OPGI que des services des Domaines de l'Etat, accuse parfois des retards en raison de la lenteur des opérations d'évaluation des biens immobiliers, objet de la cession, effectuées par les services des Domaines de l'Etat au niveau des wilayas, dans des délais qualifiés d'"inacceptables", au vu de la densité des travaux de ces directions de wilayas. Et d'ajouter que l'entrave principale empêchant les citoyens d'obtenir leurs titres de propriété réside dans la non régularisation de la situation foncière (juridique et qualitative) relative aux projets de logement, objet de cession, ce qui requiert plus de temps afin

que les mesures adéquates soient prises par les administrations concernées pour remédier à de telles situations. Selon le ministre, cette opération bénéficiant d'un "suivi permanent" des services du ministère est soumise à l'évaluation pour lever toutes les entraves. À une autre question sur l'annulation d'un quota de 400 logements AADL destiné aux citoyens de la commune de Chekfa (w.Jijel), M. Nasri a fait savoir que cette décision avait été prise suite aux résultats des enquêtes menées sur le nombre de souscripteurs éligibles à cette formule. "Dans le cadre du programme national des logements AADL estimés à 560.000 unités, la wilaya de Jijel a bénéficié de 7.761 logements inscrits sur plusieurs tranches dont la dernière remonte à 2019, pour lesquels les sites de réalisation ont été déjà choisis y compris Chekfa où 200 unités sont prévues", précise le ministre. Suite aux résultats des enquêtes ayant fait état d'un excédent de 400 unités, il a été procédé à l'annulation de la réalisation de 200 logements à Chekfa et de 200 autres à Taxenna, outre 24 unités dans la commune de Kaous, a détaillé M. Nasri qui a annoncé l'affectation des souscripteurs concernés dans d'autres communes de la wilaya de Jijel. Répondant à une question de la députée Badra Farkhi ayant exigé l'octroi de logements aux cadres dans leurs communes d'origine, le ministre a indiqué que son secteur avait découvert des déclarations fausses ou mensongères de la part de plus de 400 souscripteurs dans la wilaya, ce qui a incité les autorités à procéder à la domiciliation des différentes tranches de ce programme en fonction des besoins exprimés au niveau des communes, ajoutant que le traitement de ce problème nécessitait la mise en place d'un nouveau programme en faveur de l'agence ADDL dans la commune de Chekfa, vu le nombre suffisant de logement en cours de réalisation. S'agissant des logements AADL réalisés souffrant de l'absence de raccordements aux voiries et réseaux divers (VRD) et d'autres structures notamment à El Aouana, Mezghitane et bien d'autres, M. Nasri a reconnu l'existence de plusieurs problèmes de raccordement auxquels son secteur s'attelle à leur traitement d'ici la fin de l'année en cours.

A.A

Covid-19 :

Des sociétés d'assurance font un don à la PCH

Cinq sociétés d'assurances relevant du secteur public ont fait jeudi à Alger un don de consommables médicaux à la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) lors d'une cérémonie de signature d'une convention de solidarité dans le cadre de la lutte contre la propagation du nouveau coronavirus (covid-19). La convention a été signée par la directrice de la PCH, Dr. Fatima Wakti et les Pdg de cinq (05) sociétés publiques d'assurances en présence du ministre de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid. Il s'agit de la Compagnie algérienne des assurances (CAAT), la Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR), la société Cash assurances relevant de la Sonatrach, la Caisse nationale de Mutualité Agricole (CNMA) et la Compagnie centrale de réassurance (CCR). Après avoir salué "le nombre croissant des aides dont les auteurs ont consacré le véritable sens de solidarité et d'entraide depuis l'apparition de la pandémie Covid-19", le ministre a affirmé que cette opération s'inscrivait dans le cadre de la politique de solidarité intersectorielle pour faire face au nouveau coronavirus. Il a estimé, dans ce sens, que de tels élans de solidarité "remonteront, sans doute, le moral des patients et contribuent à la disponibilité des consommables médicaux", saluant au même temps les "efforts colossaux" fournis par les professionnels de la santé pour faire face à la pandémie. De son côté, le P-dg de la CAAT, Benmicia Mohamed, a affirmé que les compagnies d'assurance, à l'image des autres opérateurs économiques, "contribuent à la solidarité avec le secteur sanitaire notamment avec la PCH". Pour sa part le PDG de la Société algérienne des assurances (SAA), Nacer Sais, a indiqué que ces don faits par les sociétés d'assurance "aideront la PCH à doter les hôpitaux en les consommables médicaux de prévention", ajoutant que cette opération de solidarité sera suivie par d'autres dans l'avenir".

N.I

Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Alger

Des localités de Sidi Moussa raccordées au réseau AEP

Dans une démarche salubre mais non des moindres, la circonscription administrative vient d'allouer à la commune de Sidi Moussa une importante enveloppe, estimée à 5,8 milliards de centimes, destinée majoritairement à la réalisation de travaux d'assainissement et au raccordement réseau d'eau potable au profit de plusieurs zones marginalisées de la commune, à savoir Hamouch et d'autres quartiers situés dans les zones d'ombre. Selon les informations collectées, 7 projets devraient être lancés dans les jours à venir, avec un délai de réalisation ne dépassant pas les quatre mois au maximum. Ces projets entrent dans le cadre du nouveau plan de désenclavement des zones d'ombre, autrefois abandonnées à leur sort. Outre ces projets, il y aura également le lancement des travaux de raccordement du haouch Frères Mansouri et haouch Boudoumi au réseau de drainage des eaux usées pour un budget total de 3,5 millions de dinars, ce qui devrait ravir les habitants de ces localités. Toujours au niveau des haouchs et au grand bonheur des habitants de haouch Djafar 1 et haouch Djafar 2, des travaux de raccordement au réseau d'assainissement viennent d'être entamés, selon les informations communiquées par l'APC, la mise en service devrait se faire d'ici trois mois, pour un montant total de 9,4 millions de dinars. Dans le cadre du développement local, haouch Lakhdar Chaouch, inscrit ultérieurement dans ce programme, va enfin être relié au réseau d'assainissement. Dans le cadre du raccordement au réseau d'eau potable, des travaux au niveau de haouch Djaghboub Mohamed et haouch Rahimi Issa viennent également d'être lancés au profit des



zones enclavées. Le total de ce raccordement est estimé à 1,34 milliard. Quant à sa réalisation, l'APC informe que les habitants seront reliés au réseau d'eau potable dans un laps de temps n'excédant pas les 4 mois. La commune de Sidi Moussa compte réaliser un stade de quartier à Si Belaïd. La

somme consacrée pour la réalisation de cette infrastructure devrait être de 1,19 milliard pour un délai ne dépassant pas 3 mois. L'ensemble de ces réalisations permettront aux habitants de ces régions d'évoluer dans un cadre plus agréable, avec en moins les contraintes auxquelles ils faisaient face

Bouira (bilan)

Les incendies ont dévasté 111 ha de forêts dans différentes régions forestières de la wilaya

La Conservation des forêts a affirmé que ses agents forestiers appuyés par les éléments de la Protection civile ont effectué 365 interventions contre les feux de forêt, depuis le 1er juin dernier, à ce jour. Les incendies ont dévasté 111 ha de forêts dans différentes régions forestières de la wilaya de Bouira. Il faut noter que la plupart des départs des feux ont été observés durant les périodes caniculaires où la température a dépassé les 45° Celsius, entretenus de surcroît par des vents chauds qui ont accru l'ampleur des flammes. En conséquence, de nombreux chênes lièges, pins d'Alep et cédraies ont été détruits par les incendies, ainsi que 12.678 arbres fruitiers, dont des oliviers, des figuiers et des pommiers, pour ne citer que ces espèces. Plusieurs ruches d'abeilles, poulaillers, cheptel, 776 ha de maquis et 76 ha de broussailles, flore et faune ont été affectés par les feux. Concernant les raisons essentielles de ces départs d'incendies qui reviennent, à chaque saison estivale, et parfois en densité terrifiante, le secteur concerné pointe du doigt l'homme qui reste le premier responsable de façon directe ou indirecte, dans la plupart des incendies. Bien que la canicule reste un élément essentiel dans la stimulation des feux, les pratiques des populations peuvent être à l'origine des feux de forêts, de par les actions de nettoyage avec combustion des déchets à proximité des récoltes et des forêts, effectuées notamment par des agricultures, sans prendre les précautions nécessaires. Il y a aussi d'autres actes qui encouragent à la propagation des feux tels que les barbecues allumés sans précautions par des personnes à la lisière des forêts, les mégots de cigarettes non éteints jetés négligemment et les feux de camps mal éteints. En somme des gestes imprudents, aux conséquences dangereuses. Le risque incendie est toujours présent, nonobstant les campagnes nationales de sensibilisation et de prévention sur les dangers des incendies de forêts et des récoltes. Du moment que nous constatons que le nombre des départs de feux de forêts n'est jamais réduit, il faudra inculquer aux citoyens, la culture de la sauvegarde.

Médéa

Les commerçants demandent la réouverture du marché

Fermé depuis plusieurs mois par mesure de prévention sanitaire depuis le début de la pandémie, le marché de Bab-Lakouas, situé au centre-ville de Médéa, n'a plus connu d'activité au grand dam des commerçants. Il y avait foule, mercredi matin, devant les sièges de la daïra et de la mairie de Médéa. Des dizaines de commerçants en colère s'y sont

rassemblés pour revendiquer la réouverture du marché, déplorant leur situation financière et s'estimant lésés, dans le sens où plusieurs autres activités commerciales ont été autorisées à reprendre du service. L'un d'eux dira : « Nous exigeons des autorités locales de libérer notre activité et nous permettre de redresser notre situation financière qui va en se détériorant. Bientôt, nous n'aurons plus de quoi manger ». Un autre ajoutera « pourquoi le marché demeure-t-il fermé alors que la situation épidémiologique s'est nettement améliorée ? » D'autre part, il est important de rappeler que ce marché a été fermé par mesure préventive vu l'épidémie du coronavirus mais aussi suite à une demande pressante des habitants de sa périphérie qui avaient développé une peur par rapport à l'insalubrité des lieux, causée par l'irresponsabilité de certains commerçants qui ne prenaient jamais la peine de nettoyer l'endroit. Des odeurs nauséabondes se dégageaient des amas d'ordures qui jonchaient le sol chaque fin de journée. Les éboueurs n'en pouvaient plus.

Zones d'ombres à Tizi-Ouzou

Appel aux comités de villages pour contribuer à l'établissement des priorités

Un appel a été lancé, jeudi, aux comités de villages par le wali de Tizi-Ouzou, Mahmoud Djamaa, pour contribuer à établir les priorités dans la répartition des projets au niveau des zones d'ombres au niveau de la wilaya. S'exprimant sur les ondes de la radio locale, M. Djamaa a considéré qu'il était "nécessaire d'établir une méthodologie de travail et une stratégie consistant à adapter au mieux les ressources financières aux besoins de la wilaya pour un développement équilibré". Dans cet esprit, il a exhorté les comités de villages à travailler avec les autorités locales à "établir les besoins et les priorités de développement en fonction des besoins de chaque localité", indiquant que 402 zones d'ombres sont recensées au niveau de Tizi-Ouzou. À ce propos, il a fait savoir que 90 projets sont déjà lancés et seront concrétisés à court terme et 104 autres le seront d'ici fin 2021 en fonction des disponibilités financières, assurant, en outre, que l'ensemble des secteurs ont des objectifs tracés pour le développement de ces zones. Ces zones d'ombres, a-t-il ajouté, "sont constituées pour la plupart, de l'extension d'habitations due au phénomène de l'auto-construction qui est une spécificité de la wilaya", soulignant que les besoins de développement de ces zones sont "en constante évolution". Evoquant le phénomène des oppositions qui "freine le développement de la wilaya" à l'exemple du projet d'alimentation de 1.800 foyers en gaz naturel dans la localité de Maatkas, au Sud de la wilaya, il a exhorté, également, les comités de villages à "jouer un rôle de médiateur et de facilitateur". Sur un autre registre, et en prévision de la préparation de la saison hivernale, le chef de l'exécutif local a indiqué que "des instructions ont été données à l'ensemble des autorités locales pour l'entame des travaux d'entretiens, notamment, au niveau des points noirs recensés".

Kahina Tassedda

Les distributeurs de lait saisissent les autorités

Les distributeurs de lait de la wilaya de Tizi Ouzou réclament la révision à la hausse de la marge bénéficiaire qu'ils perçoivent sur le litre collecté. Ils demandent aussi l'établissement d'une carte fellah au lieu d'un registre de commerce pour les distributeurs. Dans un courrier adressé au président de la République, le représentant de la fédération des distributeurs de lait à Tizi Ouzou, affiliée à l'UGCAA estime que la faible marge bénéficiaire menace la profession. Il note en effet que « la profession accumule depuis quelques années de multiples contraintes qui sont en train de provoquer l'exaspération des distributeurs de lait et qui risquent à court terme de provoquer la disparition de l'activité », rappelant la non rentabilité du métier étant donné que « la marge bénéficiaire qui ne dépasse pas 0,90 da par sachet, n'a pas évolué depuis 20 années ».

Le représentant des distributeurs de lait souligne au passage les nombreuses charges dont ils doivent s'acquitter comme c'est le cas des cotisations à la Casnos, les impôts ou encore l'assurance pour les véhicules. En plus de ces charges, les déplacements nécessitent plus de dépenses notamment depuis la hausse des prix des carburants, affirme-t-on. « Les distributeurs sont contraints à des déplacements dans d'autres wilayas où sont implantées les laiteries. La marge bénéficiaire actuelle ne permet pas de couvrir les coûts du transport », a-t-on affirmé dans la lettre au Président, où le représentant de la profession à Tizi Ouzou estime que « les distances parcourues par nos distributeurs, dépassent des fois les 600 km, afin de rendre accessible aux citoyens ce produit de première nécessité ». D'autre part, les distributeurs de lait demandent aussi l'établissement de la carte fellah au lieu du registre de commerce, « étant donné que la subvention est accordée par le ministère de l'agriculture », soulignent-ils. Il y a lieu de noter que ces revendications datent de nombreuses années, et que les courriers se sont multipliés pour interpellier les instances concernées.

K.T

10 conseils pour accélérer

Si l'accélération dans le business se fait ressentir un peu partout, il existe de bonnes pratiques pour la réaliser dans de bonnes conditions. Selon une étude de Mazars réalisée par Data Observer et Opinionway, il y en aurait 10 qui s'avèreraient pertinentes. Zoom sur chacune d'entre elles et qui pourrait bien vous aider à booster votre business.

1 – Vitesse et précipitation : deux choses à ne pas confondre.

Lorsque l'on souhaite accélérer, force est de constater qu'il ne faut pas le faire dans n'importe quelle direction. L'accélération, voire le changement de business model, entraîne des conséquences sur chaque pan de l'entreprise alors autant ne pas se tromper de direction ou vouloir tout changer en une seule fois. Il est clair qu'une fois sortie la tête du guidon, la tendance peut être de partir rapidement dans toutes les directions sans prendre en compte l'impact sur les ressources. Il faut cependant savoir bien analyser les conséquences que le changement va produire, bien préparer les équipes et bien leur expliquer le sens où on veut aller. Parfois, il faudra prendre votre mal en patience et opérer un changement à la fois. A défaut, vous pourriez bien épuiser vos équipes.

2 – Etablir un cap stratégique et rendre vos tactiques souples

Pour aller loin, vous devez bien définir votre vision. Il va vous falloir emmener vos équipes sur un chemin qui leur est inconnu. Vos tactiques doivent être souples et votre organisation doit savoir être agile pour pouvoir s'adapter à de nouvelles méthodes de travail. Il s'agit de bien définir vers où vous voulez tendre et comment vous comptez vous y rendre sans toutefois être trop rigide. Les 4 grandes tendances qui influencent les entreprises à accélérer : des clients toujours plus exigeants, l'écologie comme urgence, la réalité des nouvelles technologies et la mondialisation. Autant d'éléments à prendre en compte qui font que vous aurez



du mal à tout faire en une seule fois.

3 – Le cœur de métier et sa raison d'être en premier

A trop vouloir effectuer de changements et s'adapter à la vitesse, on peut en perdre le sens de la mission de l'entreprise et son identité. Même si vous désirez accélérer vous devez garder en tête que vous ne devez pas oublier votre cœur de métier. D'ailleurs 85% des entreprises qui développent un nouveau business model le font en complément de celui-ci initial. N'oubliez pas de préserver vos valeurs. La prise en compte des nouveaux enjeux et technologies ne doit pas vous faire oublier qui vous êtes, ni le relayer aux oubliettes. Vous avez fonctionné d'une certaine manière et rien ne vous empêche de proposer des solutions alternatives sans délaisser votre cœur de métier. La tendance peut être également de faire un virage à 360° en apercevant une ouverture mais qui peut complètement transformer l'entreprise et vous pouvez y perdre tout le monde.

4 – Décider au plus près du terrain

Le terrain reste le meilleur endroit où vous pouvez avoir des retours sur les améliorations qui peuvent être faites dans votre entreprise. On le dit souvent « celui qui fait c'est celui qui sait ». L'innovation parti-

cipative qui fait remonter les problèmes et dégager les solutions est de plus en plus courante dans les entreprises où chacun contribue à l'amélioration des processus. Il ne faut pas non plus se déconnecter du client quand on est dirigeant car c'est bien lui qui va vous orienter, en général, vers les bonnes solutions.

5 – L'obsession de la satisfaction client

Il existe de nombreuses manières de satisfaire le client mais encore faut-il bien l'écouter. N'oubliez pas l'éternel conseil : « vous avez deux oreilles et une bouche » donc autant écouter votre client qui pourra vous donner non seulement vos avantages concurrentiels, vos défauts, vos perspectives d'amélioration par rapport aux problèmes rencontrés ou encore à ce que propose la concurrence, vous informer sur ce qu'il utilise et ce que vous pourriez lui offrir en complément de votre offre... Le client reste celui qui vous utilise et qui vous achète alors autant l'écouter en premier et voir comment vous pouvez le satisfaire encore et toujours plus.

6 – Choisir les bons partenaires

Cela peut paraître une évidence mais vous devez choisir des partenaires qui sont en adéquation avec votre nouvelle manière d'agir. Rien ne sert de proclamer que vous êtes pour le développement durable si

tous vos fournisseurs sont anti-écologiques par exemple. Il vous faut trouver des partenaires qui sont dans la même logique que vous et qui souhaitent atteindre les mêmes objectifs ou les ont déjà atteints.

7 – Placer les hommes au cœur du pilotage

Pour qu'un changement s'opère en toute harmonie, vous devez fédérer autour de vous le maximum de personnes. Si vous devez porter le changement, il ne faut pas le faire tout seul. Pour cela, il vous faudra faire en sorte que vos équipes s'approprient les nombreux changements à opérer surtout s'ils finissent par impacter la structure même de votre organisation. La résistance au changement est naturelle et vous devrez littéralement entraîner vos collaborateurs dans l'aventure. Pour cela, vous devrez montrer en quoi l'objectif est souhaitable et prendre le temps d'écouter les réticences et de parer aux objections. A défaut, vous pourriez vite vous retrouver confronté à une démotivation générale.

8 – Réduire les cycles de reporting

Qui dit accélérer dit également prendre en compte que les changements vont s'exécuter de plus en plus rapidement. Alors autant avoir des retours très réguliers notamment pour faire remonter les informations sur ce qui marche bien et

sur ce qui marche mal. N'oubliez pas que vous allez faire des choix non pertinents et il vous faudra par moment rectifier le cap et la stratégie. Ceci implique de bien analyser chaque situation afin de ne pas réaliser au bout de quelques mois que vous vous êtes trompé de direction ou qu'il existe un facteur bloquant que vous n'aviez pas pris en compte et pour lequel vous allez devoir trouver une solution.

9 – Déterminer les bons indicateurs

Suivant la voie où vous désirez aller, vous allez sûrement devoir mettre en place des indicateurs qui sont différents de ceux que vous utilisiez autrefois. L'écologie, la satisfaction client, la capacité à résister à la mondialisation ou encore la prise en compte des nouvelles technologies, entraînent la mise en place de nouveaux indicateurs. Il peut s'agir par exemple du taux de conversion si vous êtes sur internet, les délais de livraison ou encore l'information client. Il existe une kyrielle d'indicateurs possibles que vous devrez déterminer selon les situations et votre cap. N'hésitez pas à bien y réfléchir avant de vous lancer dans l'aventure pour les mettre en place dès le début.

10 – Mesurer l'impact sur l'humain

Tout changement génère de la résistance comme le disions plus haut. Un des indicateurs qui ressort est celui sur l'impact humain. Il peut s'agir bien entendu de vos équipes qui risquent d'avoir du mal à s'adapter à cette nouvelle manière de faire qui engendre une forte accélération et une remise en cause de leurs habitudes. Certains se sentiront par exemple angoissés à l'idée d'en sortir car qui dit habitudes dit sécurité pour la plupart des gens même si cela n'est pas forcément vrai. Mesurer également l'impact sur la RSE en général reste une bonne pratique si vous souhaitez constater si votre action a de véritables impacts ou si elle ne risque pas de rester qu'une bonne intention.

Qu'est-ce que la responsabilité sociétale des entreprises ou RSE ?

La Responsabilité Sociétale des Entreprises, également appelée Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) est la mise en pratique du développement durable par les entreprises. Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société, à respecter l'environnement tout en étant économiquement viable. Un équilibre qu'elle va construire avec l'aide de ses parties prenantes, c'est à dire ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs, ses actionnaires ou ses acteurs du territoire...

Les entreprises qui s'engagent à la mettre en place vont donc intégrer, de façon volontaire, ces dimensions au-delà du cadre légal qui leur est imposé, en mettant en place de bonnes pratiques (ex: promotion de la diversité au sein des collaborateurs) voire en s'ouvrant à de nouveaux modèles économiques (ex: location de matériel plutôt que vente). Pour certaines entreprises, principalement celles dont l'activité a

un gros impact sur l'environnement (ex: industries minières ou pétrolière) cela suppose une remise en cause de leur business model pour le rendre compatible avec la lutte contre le changement climatique (limitation de la hausse de la température mondiale à 2°C) ou une gestion durable des ressources (ex: sauvegarde de la biodiversité).

Qui est concerné ?

Toutes les entreprises, quels que soient leur taille, leur statut ou leur secteur d'activité, peuvent mettre en œuvre une démarche de RSE.

-Les plus grandes entreprises et les entreprises cotées sont de plus en plus soumises à des réglementations spécifiques. Depuis une quinzaine d'années, il leur est ainsi demandé de publier des informations sur leurs impacts environnementaux et sociaux (c'est ce que l'on appelle le reporting extra-financier). Et depuis la loi sur le devoir de vigilance adoptée en 2017, les grandes entreprises

doivent aussi mettre en place des mesures de surveillance qui permettent de prévenir les risques environnementaux (ex: pollution), sociaux (ex: violations de droits humains) et de gouvernance (ex: corruption) dans leurs unités de production, leurs filiales et chez leurs fournisseurs.

-En tant que fournisseurs ou sous-traitants des grandes entreprises, les PME sont donc aussi de plus en plus incitées à adopter une telle démarche. On le voit notamment avec les appels d'offre ou les politiques d'achats des grands groupes-donneurs d'ordre qui demandent de plus en plus de précisions sur les mesures environnementales, sociales et de gouvernance de leurs fournisseurs. De plus en plus d'entreprises en tiennent compte et sélectionnent les plus vertueuses.

Pourquoi faire de la RSE ?

La RSE est une nouvelle grille de lecture qui va permettre à l'entreprise de mieux répondre aux défis auxquels elle est confrontée (cli-

mat, approvisionnement, demande de transparence...) et aux attentes de ses parties prenantes qui sont de plus en plus nombreuses sur ces sujets. C'est aussi une nouvelle vision de son rôle et de sa responsabilité dans la société.

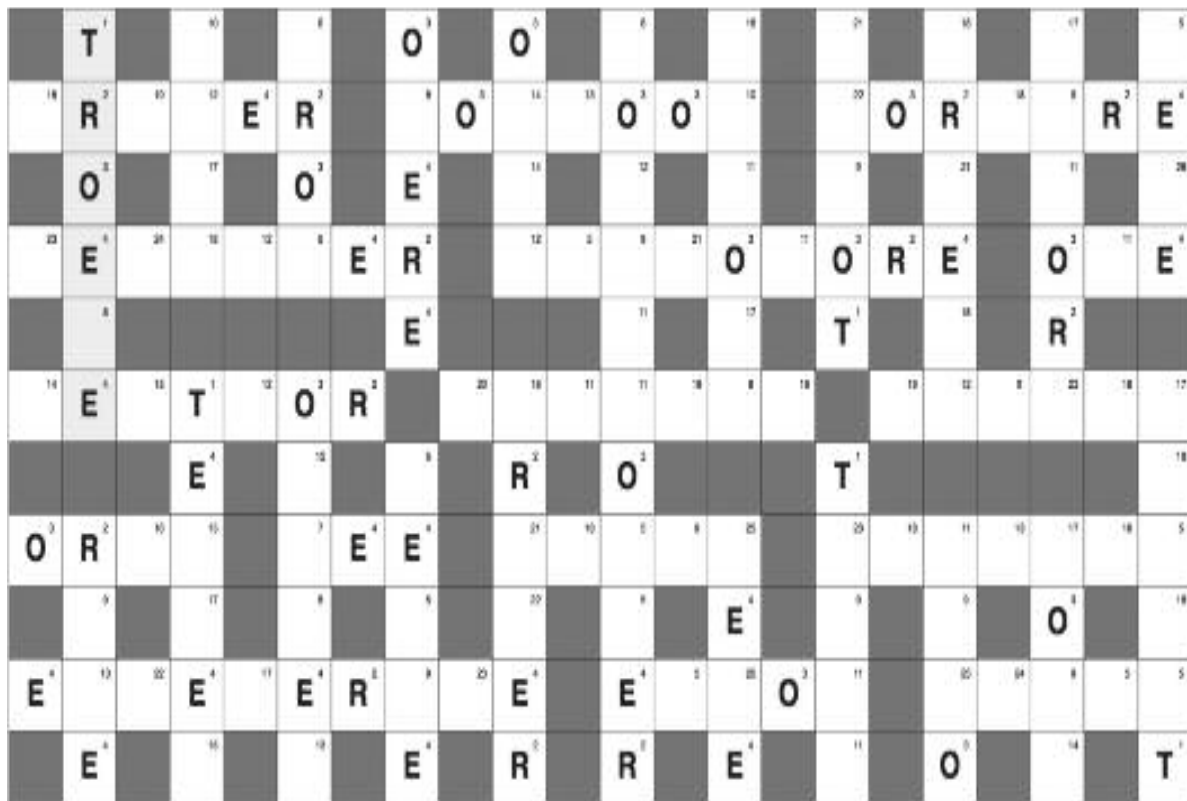
Mesurer et évaluer l'impact de ses activités en matière environnementale et sociétale (ex: consommation d'eau, d'énergie, taux d'accidents du travail...) va d'abord permettre à l'entreprise de mieux identifier et donc de mieux maîtriser les risques auxquels elle pourrait être confrontée. Mais aussi d'agir plus efficacement pour réduire son empreinte, mieux s'adapter aux nouvelles contraintes et dégager de nouvelles opportunités (ex: nouveaux produits plus respectueux de l'environnement).

A terme, si les entreprises ne prennent pas en compte les impacts environnementaux et sociétaux de leurs activités, c'est leur pérennité qui est menacée. Par exemple, l'approvisionnement

des entreprises en matières premières peut devenir problématique au fur et à mesure que les ressources se raréfient voire s'épuisent (minerais, plantes, pétrole...) ou du fait des effets du changement climatique, avec la multiplication des sécheresses (ex: mauvaises récoltes) et des inondations par exemple (ex: usines hors d'usage). Par ailleurs, les attentes des parties prenantes, qu'il s'agisse des consommateurs, des associations, syndicats ou actionnaires, étant de plus en plus fortes sur ces sujets, l'entreprise risque de voir son image ternie et donc de perdre une partie de sa valeur immatérielle (risques réputationnels). Dans une version plus positive, les consommateurs poussent aussi les entreprises à être plus transparentes sur les conditions de production et à proposer des produits plus respectueux de l'environnement et des travailleurs (ex : produits bio et assurant un revenu juste aux producteurs).

k.Amel

Mots codés

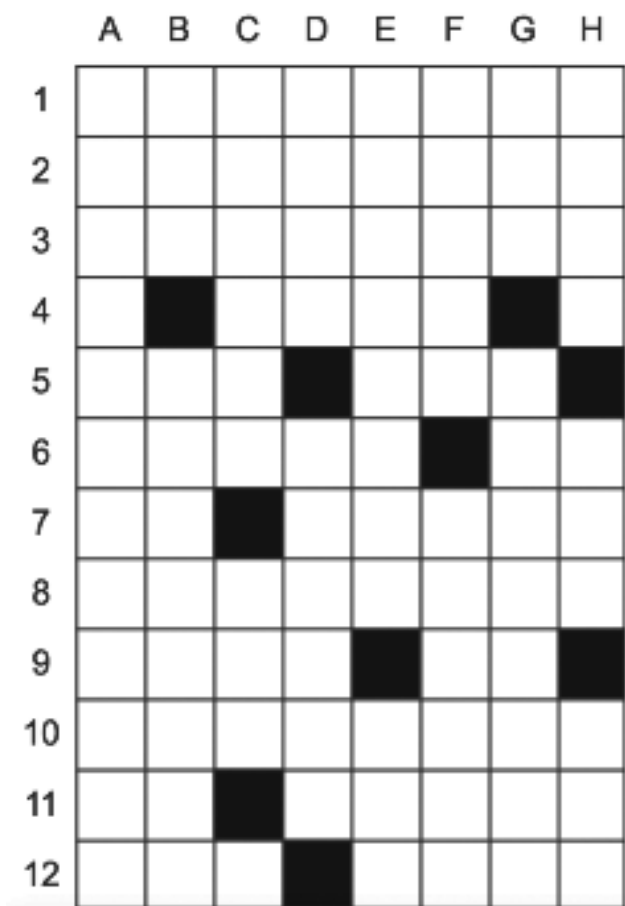


Mots mélangés

ACADIEN ACOLYTE
ANIMATION BAIL
BANQUE BERGERE
CABRIOLE CAUSER
DATEUR DECHARNE
DIVAN EREINTE
ETETER FARDE
FESTOYER FONDATION
GOUJON GRELOTTER
GUENON HORDE
LANGUEUR LIEN
MASCARA NUISANCE
ORALITE PROCEDE
PULLOVER QUECHUA
RECALE SEQUELLE
TUER URGER
VERIFIE

E S A G U E N O N A F R E G R U
L I E N U E R E U O E R R E F E
O A C Q I A E H N T J E S E D E
I R N D U M C D T R V U S R R I
R A A G A E A O E O A T O E N F
B C S L U T L T L C O H I G A I
A S I Q I E E L I Y O N C R V R
C A U O R T U U E O T R D E I E
B M N G E P E R R E N E P B D V

Mots croisés



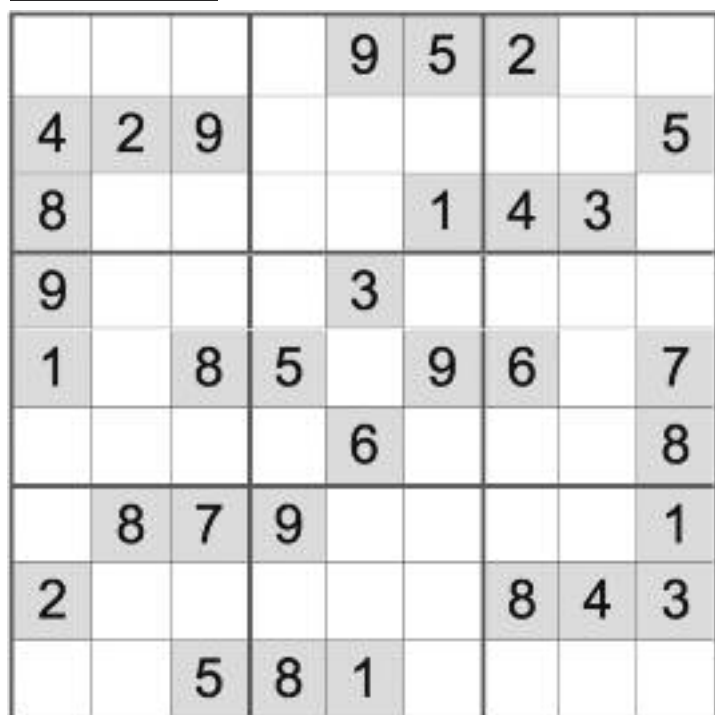
HORIZONTALEMENT :

1. . Manier la houe. 2. Une façon de retenir la vedette. 3. Elle fait toujours la liaison. 4. Pic des Pyrénées. 5. Sert à décliner. Policier des médias. 6. Tomba des grains. Référence musicale. 7. Cache des noms. Du temps passé (d'). 8. Juste et équitable. 9. Sultanat. Quasiment du zéro défaut. 10. Engendrais. 11. Élément négatif. Qui a mauvais goût. 12. Caractère grec. Salle des officiers.

VERTICALEMENT :

A. Histoire de gorges. B. Faust vendit la sienne. Concours à un embellissement. C. S'accroche à la coque. C'est du chinois ! D. Port en terre algérienne. Donner du moelleux. E. Qui incite au grattage. Mémoire d'informaticien. F. Bandes de zèbres. Du blanc pour le peintre. G. Centre d'intérêt pour le psy. Fourneaux à alcool. H. Dans une main plutôt cavalière. Il est content quand il a le son. Marque d'appartenance.

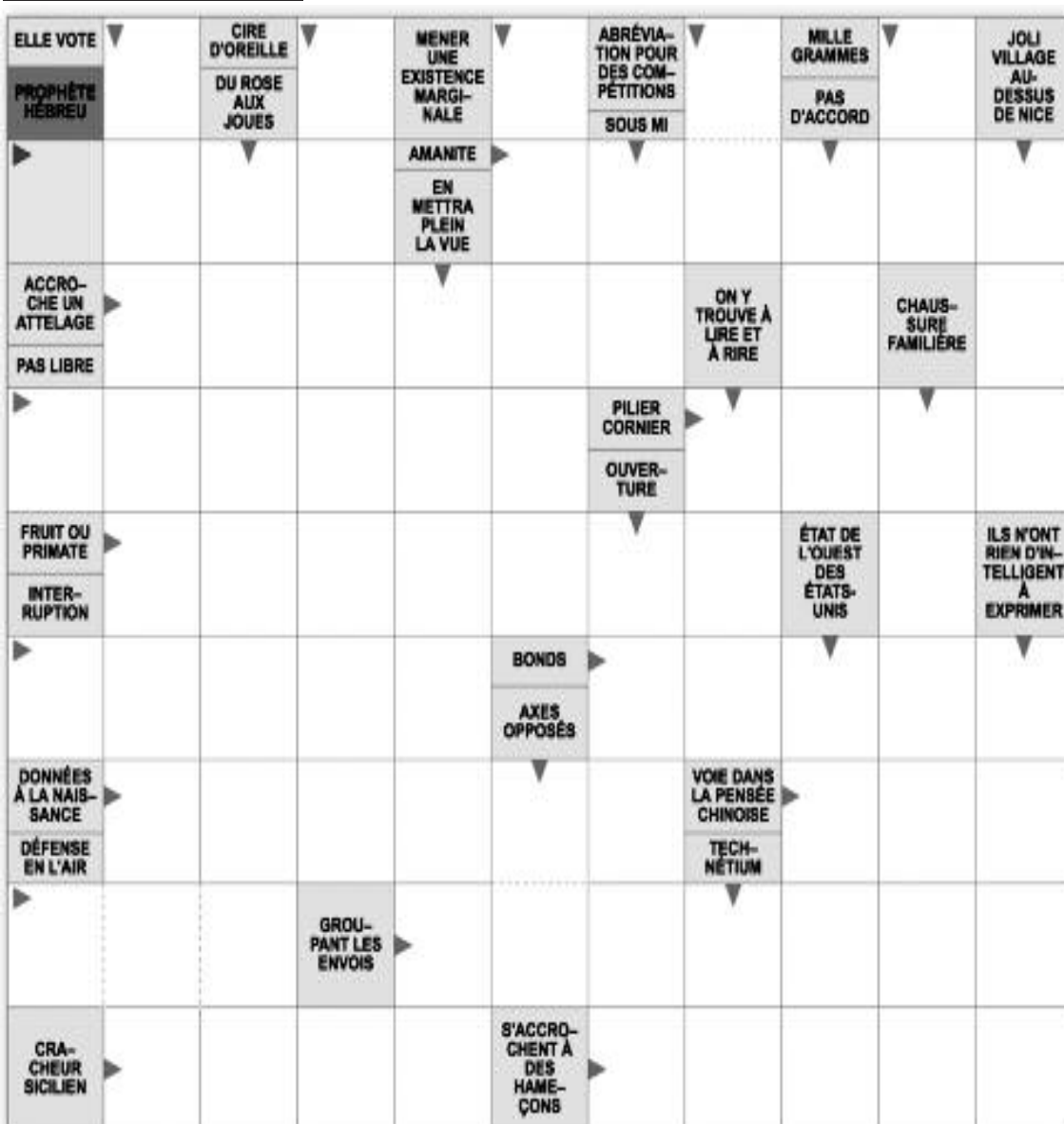
Sudoku



2	7	9	3	1	8	5	4	6
3	4	8	7	5	6	1	9	2
1	6	5	4	2	9	7	8	3
8	6	3	2	6	1	4	7	5
7	2	6	9	4	5	8	3	1
4	5	1	8	3	7	2	9	6
6	3	4	1	7	2	9	5	8
9	1	7	6	8	3	9	2	4
5	8	2	5	9	4	3	1	7

**Solution
sudoku**

Mots fléchés



Le Monde de l'administration

Quotidien National d'Information • www.lemondeadm.com



**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST
RESERVÉ POUR VOUS**

PUBLICITÉS

pour plus de détails
contactez nous au:



023 95 73 73 / 0553 45 62 56

Ou par Email au: monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Ligue 1 : USM Alger :

L'entraîneur Ciccolini
attendu demain à bord
d'un vol spécial

L nouveau entraîneur français de l'USM Alger, François Ciccolini, ralliera dimanche Alger en compagnie des nouvelles recrues et des membres du staff technique, à bord d'un avion spécial affrété par le club, a annoncé vendredi le pensionnaire de la Ligue 1 algérienne de football. "L'arrivée des joueurs et du staff technique est prévue le dimanche 20 septembre et coïncidera avec la date de la reprise des entraînements dès 8h30 du matin. Ils seront confinés à l'hôtel "Mazafran" selon le protocole sanitaire en vigueur. Pour le reste de l'équipe, la première semaine sera consacrée aux tests médicaux", a indiqué l'USMA sur sa page officielle Facebook. Ciccolini (58 ans) a été désigné nouvel entraîneur de l'USMA le 5 août dernier, en remplacement de Mounir Zeghdoud, dont le contrat n'a pas été prolongé. Le technicien corse sera secondé dans sa mission par Benaraïbi Bouziane (entraîneur-adjoint), alors que le poste d'entraîneur des gardiens a été confié à l'ancien portier international Mohamed Benhamou. Le préparateur physique étant le Français Nicolas Baup. "L'avion affrété sera à la charge du club, avec l'accord bien évidemment des autorités. Dans le cadre de la solidarité entre clubs, nous avons accepté, après accord d'Achour Djelloul (président du conseil d'administration, ndlr) de transporter des membres appartenant aux CR Belouizdad, MC Oran et MC Alger," a indiqué le directeur sportif de l'USMA, Antar Yahia, sur les ondes de la radio nationale. Dans son communiqué, le club algérois précise que "Ciccolini prendra en charge et à distance, le planning des tests, la programmation de la préparation et sera en contact permanent avec le staff médical». Après leur sortie de quarantaine, les confinés rejoindront le reste de l'effectif pour un stage prévu du 11 au 25 octobre à Mostaganem, avec au menu des matchs amicaux contre des adversaires dont l'identité sera dévoilée "dès que possible".

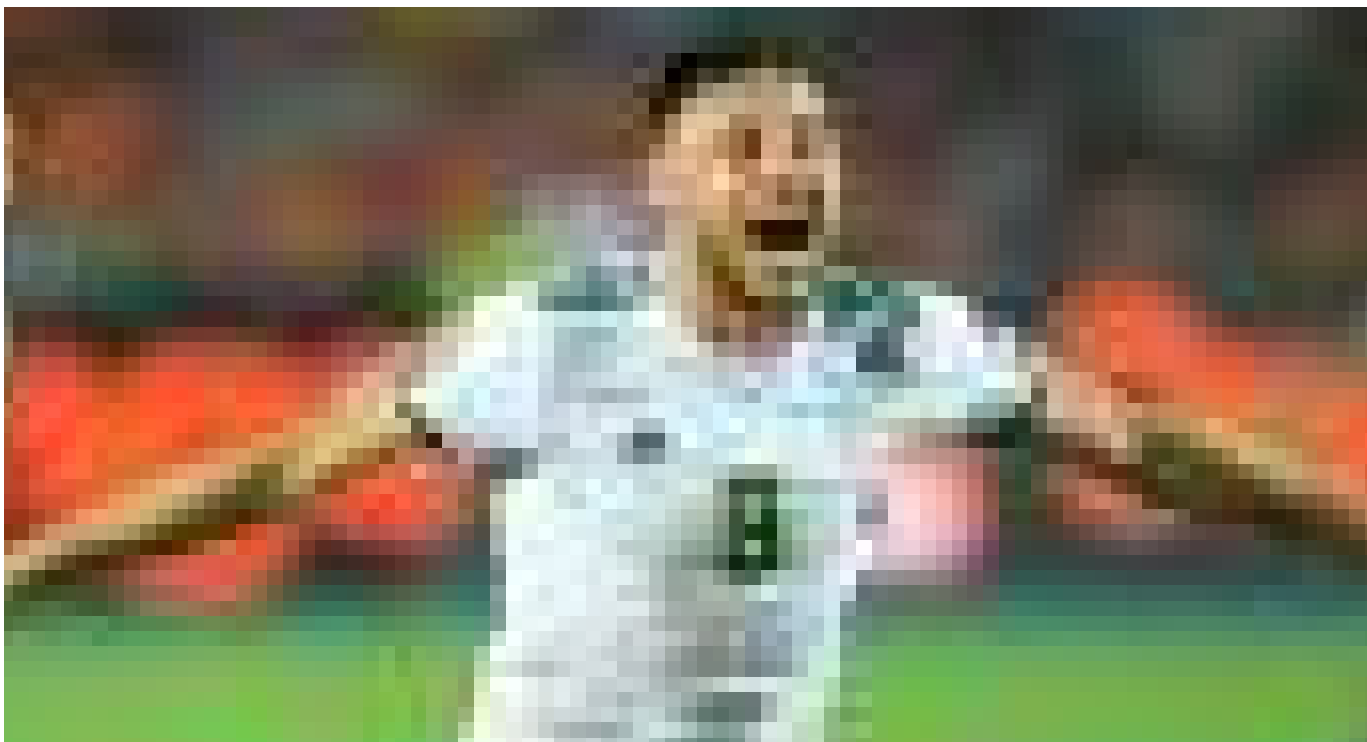
Bessa N

Classement Fifa :

L'Algérie se maintient
à la 35e place

L Algérie occupe toujours la 35e position au classement de la Fédération internationale de football (Fifa), selon l'édition du mois de septembre publiée jeudi par l'instance sur son site officiel et qui reste dominé par la Belgique. Les "Verts", dont la dernière sortie remonte au mois de novembre 2019 à l'occasion des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021, sont au pied du podium au niveau africain, devancés par les "Lions" du Sénégal (20es), les "Aigles de Carthage" de Tunisie (26es) et les "Super Eagles" du Nigeria (29es). Le Zimbabwe, prochain adversaire de l'Algérie en qualifications de la CAN-2021 en novembre, est scotché à la 111e position. Les deux autres concurrents des "Verts" dans le groupe H, la Zambie et le Botswana, sont logés respectivement aux 88e et 148e places. Les prochaines dates Fifa en octobre constituent une occasion pour les sélections africaines de renouer avec la compétition dans le continent, suspendue depuis le mois de mars en raison de la pandémie de Covid-19. Les hommes de Djamel Belmadi devraient disputer deux rencontres amicales en

Europe contre des adversaires dont l'identité n'a pas été encore dévoilée par la Fédération algérienne. Fait notable, c'est la première fois que trois pays africains figurent dans le Top 30 du Classement FIFA, depuis l'édition de janvier 2018. En revanche, les sélections européennes ont repris le chemin des terrains à l'occasion des matchs de la Ligue des nations 2021. Les 54 matchs européens qui se sont déroulés début septembre dans le cadre de la Ligue des nations de l'UEFA ont eu un impact immédiat sur le classement Fifa, resté figé depuis le 9 avril. Si le quatuor de tête - emmené par la Belgique, suivie par la France, le Brésil et l'Angleterre - demeure inchangé, le Portugal (5e, +2) fait son apparition dans le Top-5 à la faveur de ses victoires face à la Croatie (8e, -2) et à la Suède (18e, -1). Autres progressions notables, l'Espagne (7e, +1), l'Italie (12e, +1), les Pays-Bas (13es, +1) et l'Allemagne (14e, +1) gagnent chacun une place dans la hiérarchie mondiale. Le Pays de Galles (21e, +2) grimpe lui de deux échelons mais reste aux portes du Top-20. Sans jouer, l'Iran (30e, +3) intègre le Top-30 en profitant des faux pas de la Serbie (31e, -2) et de la Turquie (32e, -3). Le prochain classement Fifa sera publié le 22 octobre 2020.

Al-Ahly Djeddah : BELAÏLI en
route vers Al-Ahly du Caire

L vaillier international algérien Youcef Belaïli, en rupture de ban avec Al-Ahly Djeddah (Div.1 saoudienne de football), devrait s'engager prochainement avec le club égyptien d'Al-Ahly du Caire, a rapporté jeudi soir le site spécialisé Goal. Convoité par les deux autres formations égyptiennes, le Zamalek et Pyramids, Belaïli se rapproche de plus en plus d'Al-Ahly, après l'accord conclu entre le président du Conseil d'administration Mahmoud Al-Khatib et la direction saoudienne. Le club égyptien voulait dans un premier temps engager Belaïli (28 ans) à titre de prêt, avant d'essayer un refus des Saoudiens qui veulent le céder définitivement, sur demande de l'entraîneur croate Vladan Milojevic, contre un chèque de 4 millions de dollars, précise la même source. Pour rappel, l'ancien joueur de l'ES Tunis est entré en conflit avec

sa direction suite à son refus de rallier l'Arabie saoudite pour reprendre les entraînements. En compagnie de son coéquipier en équipe nationale, Djamel-Eddine Benlamri, qui a résilié son contrat avec Al-Shabab (Div.1 saoudienne), Belaïli n'était pas au rendez-vous le 19 août à l'aéroport international d'Alger, pour son vol spécial de rapatriement. Une attitude qui a irrité les dirigeants des deux clubs saoudiens. Le manager général du club saoudien Tarek Kial a récemment critiqué Belaïli, soulignant qu'il n'était "pas sérieux" dans son comportement : "Le dossier de Belaïli est assez compliqué, le joueur n'est pas sérieux, même l'entraîneur m'a dit la même chose. Nous ne voulons pas d'un joueur qui joue avec son nom seulement, nous voulons un élément combatif sur le terrain".

EN :

A trois semaines de la
date FIFA, c'est le flou

A lors qu'il n'y aura qu'une seule date FIFA consacrée aux matchs amicaux avant de poursuivre les éliminatoires à la CAN 2022, la FAF n'a toujours pas réussi à finaliser avec des sparring partners, faute de lieu pour les rencontres. En effet, avant de rencontrer le Zimbabwe dans une rencontre qui doit avoir lieu dans exactement deux mois, soit le 17 novembre au stade du 5 juillet, on ne sait toujours pas quels matchs disputeront les verts entre le 5 et 13 octobre prochain. Dans un premier temps, la société "Evol Sport" qui a l'habitude d'organiser les matchs amicaux pour la FAF, avait envisagé de choisir l'Autriche, l'un des pays qui a déconfiné le plus tôt en Europe après la pandémie de coronavirus mais d'après nos informations les autorités locales auraient refusé. D'autres pays ont été envisagés et aux dernières nouvelles, ce sont les Pays-Bas qui semblent tenir la corde mais à moins de trois semaines de la date FIFA, rien n'est fait. Pour les adversaires, on a parlé du Gabon, de la Guinée et du Ghana mais il semble désormais que ce soit le Cameroun qui tienne la corde. Cependant les Lions Indomptables ont annoncé qu'ils allaient affronter le Japon le vendredi 9 octobre à Utrecht aux Pays Bas, ce qui voudrait dire que l'éventuel match face à l'Algérie pourrait avoir lieu le mardi 13 octobre. Alors qui affronter autour du 9 octobre ? Le Ghana ? Non, les Black Stars seront officiellement confrontés au Mali en Turquie avant de croiser le fer avec la Guinée Equatoriale. Bref, c'est le flou, d'autant que les conditions de regroupement vont aussi être compliquées et les rencontres en question devraient se dérouler à huis-clos. Autre difficulté, le cas de certains joueurs comme Benlamri et Belaïli des titulaires qui sont dans une situation compliquée en club.

Bessa N

Patrimoine

Le comité de village de Tighilt-Mahmoud perpétue les valeurs de "Tajmaat"



La tradition ancestrale de "Tajmaat" se perpétue au village Tighilt-Mahmoud grâce aux actions de solidarité imprégnées d'une sociabilité étendue, menées par le comité de bénévoles. À l'entrée du village situé à 750m d'altitude au Sud-Est de la Wilaya de Tizi-Ouzou, le visiteur est accueilli par une stèle commémorative érigée en honneur aux 19 chahids tombés au champ d'honneur pendant la Guerre de libération nationale. Elle est flanquée de part et d'autres de deux fontaines, agrémentées d'un parterre de fleurs. Les rues du village sont pourvues de trottoirs alors que des fresques berbères embellissent les murs des maisons. A la grande place de Tighilt-Mahmoud "Tinatlina" une autre fontaine tout aussi belle que celle de l'entrée du village complète le dispositif d'embellissement de l'axe principal du village. La propreté du village témoigne de la volonté de ses habitants d'en faire un cadre de vie agréable. Le volontariat est aussi significatif à la gent féminine qu'à celle masculine. Regroupée en association, les femmes du village prennent part à la vie active du village, précise Mme Farida Chebiri. Le village Tighilt Mahmoud compte plus de 4000 habitants. Il tient son nom "Mahmoud" en reconnaissance à un autre village "Ath-Mahmoud" (Béni Douala) dont la protection (lanaya, en kabyle) est venue à bout des ennemis des habitants de Tighilt qui les dépossédaient de leur bétail. L'histoire rapporte aussi la résistance des ancêtres de ce village contre l'expédition française, livrant bataille sous la bannière de Chérif Boubeghla le 19 juin 1852. Le lieu où s'est déroulé cet événement historique est appelé par les villageois "Vaghla", en mémoire de ce héros national. "Cette page d'histoire constitue pour le comité

une fierté qui nous pousse à faire toujours mieux", a affirmé le président du comité, Rabah Berrehal. Les projets lancés ou en voie de l'être sont confiés à Mohamed Ouramdane Ouheb, architecte de formation. Il est prévu la réfection du centre de santé qui sera équipé de tout le matériel nécessaire y compris une ambulance, la rénovation de la principale fontaine pourvoyeuse d'eau riche en vitamines au lieu dit "Tala Oughelid", et la réalisation d'un manège à côté de l'école. Il est attendu la construction d'une tour ouverte au public et où tous les métiers de l'artisanat seront exposés, ceci pour relancer les métiers de ce secteur dont les retombées économiques seront bénéfiques au village. L'opération du tri sélectif des ordures est une opération prévue dans l'agenda du comité et s'inscrit comme une source de revenus. Le volet social est présent et constitue un axe majeur dans les actions du comité. "La commission sociale apporte une aide aux nécessiteux et aux personnes handicapés à travers la distribution de produits de première nécessité", a précisé le responsable de cette commission, Djamel Tabani. La commission a mis en place une banque de données des donneurs de sang et organise des campagnes de circoncision en partenariat avec les structures hospitalières. Dans le respect des traditions, le comité organise à chaque jour de l'Aïd El Fitr, la distribution de quota de viande "Timechret". Classé 8e au concours du village le plus propre en 2017, le comité compte participer à la prochaine édition et ambitionne d'accueillir le festival international "Raconte-Arts". Le comité travaille en parfaite collaboration avec les élus de l'APC de Souk El-Tenine à leur tête le Président, a conclu M. Berrehal.

M.Toumi / Ag

Musique :

Soirée de soutien au Liban le 1er octobre sur France 2

La chaîne de télévision publique France 2 a annoncé une soirée de soutien au Liban le 1er octobre, en direct de Paris et de Beyrouth, après l'explosion qui a dévasté, début août, la capitale libanaise. L'ensemble des antennes télé et numériques de France Télévisions seront mobilisées «tout au long de la journée du 1er octobre 2020 pour venir en aide au peuple libanais», souligne France 2 dans un communiqué. Cette opération «Unis pour le Liban», relayée dans de nombreuses émissions, aura pour point d'orgue une soirée spéciale en direct sur France 2, en partenariat avec la radio publique France Inter. Elle débutera par un reportage consacré à cette catastrophe et se poursuivra avec «un grand concert de soutien et d'appel aux dons», en direct depuis l'Olympia, une salle de spectacles à Paris. La direction artistique de ce spectacle a été confiée au trompettiste Ibrahim Maalouf et «de nombreux artistes français, libanais et internationaux seront réunis pour exprimer leur fraternité avec le peuple libanais». Parmi les artistes participants, outre Sting et Mika, sont annoncées de nombreuses personnalités dont Vianney, Florent Pagny, Clara Luciani, Hiba Tawaji, Ycare, Pascal Obispo, Melody Gardot, Bernard Lavilliers, Matthieu Chedid, Yannick Noah, Patrick Bruel... Côté caritatif, France Télévisions et Radio France se sont associées à la Croix-Rouge française, qui «reversera l'intégralité des dons ainsi recueillis à la Croix-Rouge libanaise», est-il précisé dans le communiqué.

Sétif :

Le roman "El Kasr... sired daftar menssi", lauréat du prix Nibras de la créativité littéraire

Le roman "El Kasr... sired daftar menssi" de l'auteur Youcef Laichi Mimoun de la wilaya de Djelfa a remporté le prix Nibras de la créativité littéraire, a-t-on appris jeudi du président de l'association culturelle Nibras de Sétif. Nabil Ghandoussi a précisé que cette récompense littéraire nationale, instituée à l'initiative de son association sous la houlette de la commune de Sétif au mois de février dernier, a recueilli 57 ouvrages de l'intérieur et de l'extérieur du pays durant une période de 5 mois et ce, jusqu'au 31 juillet 2020, précisant que 48 essais écrits par des auteurs algériens ont été retenus. Après avoir lu avec minutie tous les ouvrages envoyés, le jury a tranché et sélectionné l'œuvre littéraire dont l'auteur s'est vu décerner le tout premier prix national de la créativité littéraire 2020. Selon Nabil Ghandoussi, ce concours vise à faire connaître et encourager de nouveaux talents littéraires dans le domaine du roman, affirmant que le choix porté sur l'essai qui a été couronné de succès intervient après une évaluation rigoureuse et assidue de la part des membres du jury composé d'experts dans le domaine issus de plusieurs universités du pays. Il a ajouté, dans ce même contexte, que le jury a retenu dans un premier temps 10 romans avant d'établir une "short List" de 4 ouvrages à savoir "Hina yaktahil El Houb", de Abdelouahed Houari de Tlemcen, "104" de Ayacha Kebaili de Sétif, "Errihane" de Taha Bounini de la wilaya de Mascara ainsi que le roman "El Kasr... sired daftar menssi", lauréat de la première édition du prix Nibras 2020. Se déclinant sur 106 pages scindés en 9 chapitres, ce roman sociétal qui aborde le patrimoine et la religion à travers le rôle spirituel et culturel des zaouïas dans la région saharienne de Touat en plongeant le lecteur dans les tréfonds du désert, a séduit le jury qui a qualifié dans son rapport cet ouvrage d'essai prometteur se voulant une hymne au désert. Pour rappel, l'association Nibras de la commune de Sétif, organisatrice de cette manifestation culturelle va éditer le roman "El Kasr... sired daftar menssi" à ses frais et remettra un exemplaire à son auteur la veille de la commémoration du 66 anniversaire du déclenchement de la révolution du 1er

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde

Fondation pour l'édition et la publicité

EDITER PAR LA EURL EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GENERAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

00500112145636147 BDL

ANEP TEL 021737278

021737128

FAX 021739559

DIRECTION

OUEST-CENTRE-EST

IMPRESSION

SIA

Coronavirus:
**232 nouveaux cas, 159 guérisons et 13 décès
ces dernières 24 heures**

Deux cents dix neuf (219) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 143 guérisons et 5 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué jeudi à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 49.413, dont 219 nouveaux cas, soit 0,5 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1659 cas, alors que le nombre des patients guéris est passé à 34.818, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 23 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures

moins de 10 cas, 8 autres ont enregistré plus de dix cas, tandis que 17 wilayas n'ont enregistré aucun cas. Par ailleurs, 27 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné

que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.



ANP:
**Installation du commandant de l'Ecole
d'application de la reconnaissance**

Le commandant des Forces terrestres, le général-major Ammar Athamnia, a présidé jeudi la cérémonie d'installation du colonel Ben Abbas Mahmoud, commandant de l'Ecole d'application de la reconnaissance à Chlef (1ère Région militaire). Après la cérémonie d'accueil et la présentation des honneurs militaires à l'entrée de l'Ecole, le commandant des

Forces terrestres, en compagnie du commandant de la 1ère Région militaire, s'est rendu à la place d'armes où il a passé en revue les carrés alignés. Après l'allocution d'installation, le commandant des Forces terrestres a supervisé la cérémonie de remise de l'emblème au commandant de l'Ecole avant de tenir une rencontre d'orientation avec les cadres et signer le procès-verbal de l'installation et le

livre d'or de l'Ecole.



Air Algérie
**Un vol de rapatriement programmé
vers la ville de Marseille**

Dans le cadre de ses vols de rapatriement, la compagnie nationale Air Algérie a programmé un vol le 20 septembre prochain à destination de la ville de

Marseille en France au départ d'Alger. La compagnie précise que le voyage est destiné uniquement pour les résidents de l'espace Schengen, ainsi que les détenteurs

du Visa type D. En effet, avec l'accord des visas pour étudiants, la compagnie prévoit d'effectuer des vols afin de faciliter le déplacement des étudiants.

UNESCO
**Benbouzid : « La situation sanitaire
en Algérie est stable »**

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a confirmé, que la situation sanitaire en Algérie en raison de l'épidémie du coronavirus est stable, après avoir connu une augmentation du nombre de cas infectés il y a quelques semaines. Répondant aux questions des députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) qui a repris ses travaux aujourd'hui en séance plénière, notamment sur la pénurie de spécialistes en obstétrique et gynécologie dans le secteur public, le ministre explique cette situation de pénurie par le fait que la plupart des médecins ont tendance à aller vers le secteur privé, soulignant que cette situation est considérée comme un problème national. Le ministre a révélé que, afin d'améliorer la prise en charge des

femmes enceintes, des accords ont été conclus entre la Caisse de sécurité sociale et les cliniques privées. AR ailleurs, le ministre a indiqué qu'un grand nombre d'hôpitaux sont en cours de construction. Toutefois, la crise économique et plus récemment la

crise sanitaire causée par l'épidémie de la Covid-19 ont retardé la fin des travaux, explique le même responsable. La construction de plusieurs hôpitaux a été gelée. Cependant, le ministre a annoncé le dégel de certains projets de construction d'hôpitaux, dans plusieurs wilayas.



Inhumation
**Le défunt Abdelmadjid Merdaci inhumé au
cimetière central de
Constantine**

Une foule de proches, d'amis, de responsables et de citoyens a accompagné vendredi le sociologue et historien Abdelmadjid Merdaci, décédé jeudi soir à Alger, à sa dernière demeure au cimetière central de Constantine. Affligé par la disparition d'un frère et un ami, l'artiste-peintre et sculpteur Ahmed Benyahia a déclaré à la presse que "Constantine et l'Algérie ont perdu un de leur brave fils avec la disparition de Abdelmadjid Merdaci." "J'ai connu Abdelmadjid en 1950 à la rue Rabaine Cherif, la rue où était implantée l'imprimerie du Cheikh Benbadis et le lieu où nationalistes, patriotes et artistes se rencontraient. Et ce qui nous avait lié, était la passion vouée à Constantine, son art et son histoire", confie avec tristesse l'artiste. Et d'ajouter : "Abdelmadjid donnait du sien pour mettre en avant l'histoire de Constantine et de l'Algérie dans divers domaines et n'hésitait pas à exprimer ses points de vue et à porter son regard sur la société." Pour l'ancien ministre de la Santé, Pr Abdelhamid Aberkane, parmi les premiers à se déplacer au cimetière central pour assister à l'arrivée de la dépouille d'Abdelmadjid Merdaci, le sociologue et l'historien était "une personnalité nationale immense qui avait consacré sa vie au savoir, à l'histoire de la société algérienne et à la Révolution libératrice." Au sortir du cimetière, la fille du défunt, Meriem Merdaci, éditrice et ancienne ministre de la Culture a

déclaré que "Abdelmadjid Merdaci rêvait d'une Algérie moderne et avait contribué à former, en tant qu'enseignant universitaire des générations." Le Président de la République Abdelmadjid Tebboune avait adressé vendredi un message de condoléances à la famille d'Abdelmadjid Merdaci, dans lequel il a salué les contributions de l'éminent professeur universitaire dans "l'enrichissement de la pensée et de l'histoire, priant Dieu Tout-Puissant de l'accueillir dans Son vaste paradis et d'assister les siens en cette épreuve." Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, avait également publié vendredi matin un message de condoléances sur son compte Facebook, dans lequel il avait exprimé sa "grande tristesse" suite au décès du professeur et chercheur Abdelmadjid Merdaci. Ecrivain, sociologue et historien, le défunt professeur Abdelmadjid Merdaci est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'Histoire de la ville de Constantine et la guerre de libération nationale, dont "Le dictionnaire des musiques et les musiciens de Constantine", "La fonction présidentielle en Algérie", "GPRA, un mandat historique (19 septembre 1958-3 août 1962)", "Novembre 1954, de l'insurrection à la guerre d'indépendance" et "Constantine, citadelle des vertiges." Abdelmadjid Merdaci est également l'auteur d'un ouvrage bibliographique, "Les clés retrouvées", paru en 2015, dans lequel il relate son enfance à Constantine.

Environnement:
**Le représentant de l'ONU en
Algérie a salué "les efforts de
l'Algérie pour préserver la
couche d'ozone"**

La ministre de l'Environnement, Nassira Benharrats a réitéré jeudi à Alger l'engagement de l'Algérie à contribuer aux efforts internationaux pour réduire l'effet de serre et les changements climatiques de manière à protéger la couche d'ozone. Dans son allocution lors d'une journée d'information organisée au ministère en présence de membres du Gouvernement, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour la préservation de la couche d'ozone, organisée sous le thème "l'Ozone pour la vie: 35 ans de protection de la couche d'ozone", Mme Benharrats a rappelé les engagements internationaux de l'Algérie dans ce domaine, suite à l'approbation de la Convention de Paris en octobre 2016 et l'adoption d'un plan national du climat en septembre 2019. Elle a également rappelé l'engagement de l'Algérie à réduire d'ici 2030 les gaz à effet de serre à hauteur de 7%, en comptant sur ses capacités et ses moyens, indiquant que ce taux est appelé à

augmenter "si l'Algérie venait à bénéficier de l'appui financier et technique nécessaire". La modernisation des textes juridiques sur la protection de la couche d'ozone est en cours, conformément aux engagements internationaux, a-t-elle fait savoir. Lors de cette rencontre, le représentant de l'ONU en Algérie a salué "les efforts de l'Algérie pour préserver la couche d'ozone et réduire la pollution, les émanations et les gaz, et ce pour honorer ses engagements internationaux". Pour sa part, la Directrice des changements climatiques au ministère de l'Environnement, Fazia Dahleb a rappelé que l'Algérie a procédé, dans une première étape, à l'élimination définitive du gaz CFC qui était utilisé dans plusieurs secteurs industriels, notamment la fabrication des appareils électroménagers, en attendant la généralisation de la substitution de ce gaz polluant par un autre gaz moins nuisible pour l'environnement et la couche d'ozone.